

vendredi

## L'offre de la LNH divise l'AMH

Claude Larochelle nous câble de Chicago que "la patate chaude" est dans le camp de l'AMH avec le projet d'expansion.

page C-1



John Ziegler, président de la LNH.

## Carter dans le pétrin

De nouvelles révélations viennent prouver que le président Carter a effectivement participé à des discussions entre l'entreprise familiale de cacahuètes et la National Bank of Georgia, contrairement à ce qu'il a toujours soutenu.

page D-1

## Supplément au revenu: appel à l'apport fédéral

Le Québec va demander la contribution d'Ottawa comme l'ont obtenue le Manitoba et la Saskatchewan.

page B-1



Diane Juster se voit obligée de défendre sa musique, celle du film Eclair au chocolat.

## La SID vise un capital-actions de \$100 millions

La Société d'investissement Desjardins cherche à accroître son capital-actions de \$36 millions à \$100 millions.

page A-9

## Le hockey de demain

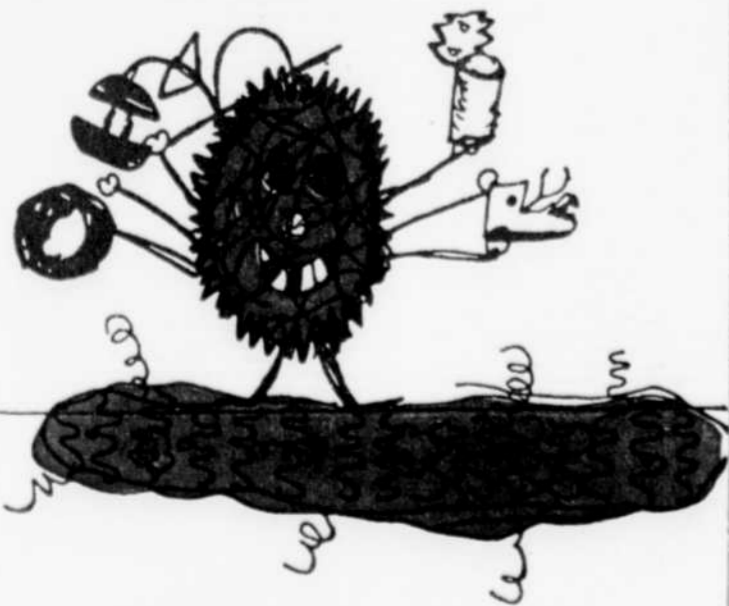
Les hauts cris et les alarmes presque hystériques suivant chaque échec du Québec devant le reste du Canada, dans le junior, et chaque déconfiture de nos professionnels devant les Européens ne suffisent pas pour sortir notre hockey de sa torpeur.

Il faut agir.

Et, de fait, il se passe un remue-ménage du diable, dans le hockey québécois, même si la réforme n'ira jamais assez vite au goût de tout le monde. Ce qui se passe, c'est précisément ce que sera notre hockey de demain, au Québec en tout cas. A lire, à compter de demain dans nos pages de sport, le premier d'une série de textes dans lesquels notre journaliste Alain Bouchard se penche sur ce hockey en devenir.

page B-7

Véronique Lefebvre, 8 ans  
 rue Boisverdure, Sainte-Foy  
 Le Petoung-Petoung, c'est un monstre de la pollution. Il vit dans les dépotoirs. Son mets favori est les canettes.



Ce n'est pas une mais deux belles pages Crayons de Soleil pour vous, aujourd'hui, les amis. Elles sont remplies d'animaux imaginaires, tous plus drôles les uns que les autres, comme celui de notre copine Véronique Lefebvre de Sainte-Foy. Va vite dans le cahier C.

# CTCUQ: les chauffeurs rompent les négociations

par J.-Jacques SAMSON

Les chauffeurs de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) ont unanimement rejeté, hier, la proposition formulée, mercredi, par le porte-parole patronal, Me Jean-Paul L'Allier, sur l'embauche de chauffeurs à temps partiel et ont du même coup rompu les négociations.

Les 440 chauffeurs présents à l'assemblée générale se sont prononcés au scrutin secret sur l'offre patronale et ont par la suite décidé de négocier un emprunt de \$250.000 pour retirer des prestations de grève de \$100 par semaine, à l'exemple des journalistes du SOLEIL qui ont ainsi pu mener une grève de 10 mois, a commenté publiquement le président du syndicat des chauffeurs, M. Gilles Chartrain, illustrant ainsi la détermination de son syndicat à se rendre jusqu'au bout.

L'emprunt obtenu par les chauffeurs leur permettra de hausser les prestations de grève de \$65 par semaine pour les "soutiens de famille" à \$100 par semaine et de \$40 à \$75 pour les "célibataires" durant les 14 prochaines semaines.

Le négociateur syndical, M. Joseph Biédron, s'est montré laconique: "A moins que la CTCUQ ne renonce aux temps partiels, nous ne sommes même pas intéressés à les rencontrer. La balle est envoyée dans le camp de la commission. Qu'on nous envoie L'Allier ou Jean-Paul II, si on ne change pas le mandat des négociateurs..."

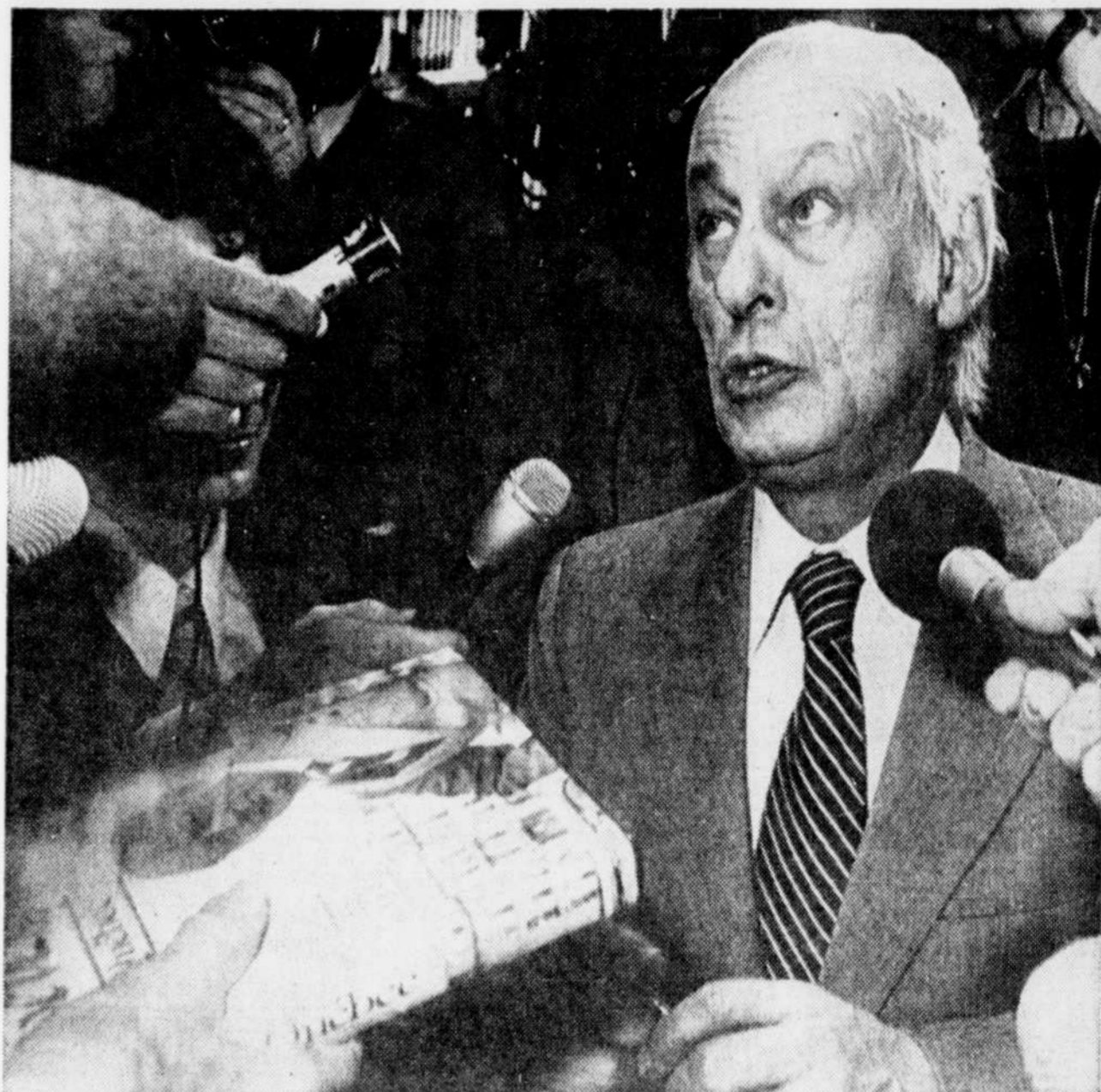
M. Biédron a par contre répété que toutes les autres demandes syndicales étaient "négociables". Le porte-parole syndical s'est dit d'avis que le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, suivait le dossier de négociations de très près; le syndicat ne demande pas encore la nomination d'un médiateur spécial mais les conciliateurs affectés au dossier auront à faire rapport au ministre de l'échec de la conciliation.

### Sécurité d'emploi garantie

La CTCUQ exige toujours de pouvoir recruter des chauffeurs maintenant appelés "occasionnels" plutôt qu'à temps partiel. Me L'Allier précise que ces chauffeurs "ne pourront être utilisés: qu'à l'intérieur des périodes quotidiennes de pointe et exclusivement pour le service urbain".

La partie patronale garantit dans son document que le travail des employés réguliers, qui devient vacant, est effectué par les employés réguliers, au taux régulier ou au taux supplémentaire; que seules les étapes de travail d'heures de pointe, non signées, peuvent être effectuées par des chauffeurs occasionnels (...) et qu'il ne s'agit pas là d'une mesure visant à diminuer ou modifier les conditions générales de travail". La CTCUQ dit vouloir permettre un accroissement progressif du volume de service offert aux heures de pointe du matin et du soir.

Pour la partie syndicale, même si la sécurité d'emploi des chauffeurs actuellement à l'emploi de la CTCUQ est ainsi assurée, il n'est toujours pas question, à aucun prix, de permettre l'insertion d'une deuxième catégorie de salariés, ont réaffirmé MM. Biédron et Chartrain.



Le premier ministre québécois René Lévesque a été le centre d'attraction, hier, à Toronto lors du lancement de la version anglaise de son volume "La Passion du Québec". Les représentants de la presse l'ont suivi pas à pas jusqu'en soirée alors qu'il était conférencier devant l'International Studies Association.

## René Lévesque défend sa thèse au coeur de Toronto

TORONTO (D'après PC) — Le premier ministre René Lévesque a déclaré, hier, que l'avenir du Canada ressemble à une histoire d'amour dans laquelle, un des partenaires s'est rendu finalement compte que le mariage ne fonctionnait plus, une fois que l'autre partenaire eut quitté le foyer.

M. Lévesque, s'adressant à 600 membres venant de quelque 60 pays à l'International Studies Association, réunis en congrès à Toronto, a souligné que la Confédération repose sur une mésentente puisque les anglophones et les francophones ont des conceptions différentes sur les buts de l'entente.

Il a dit à ces académiciens du Canada, des Etats-Unis et de tous les coins du monde que les Canadiens anglais qui ont négocié la Confédération avaient senti qu'elle serait un véritable creuset centralisateur dans lequel cohabiteraient les deux nations fondatrices, cependant que les Canadiens français ont accepté, eux, de faire partie de la Confédération dans le seul but de sauvegarder leur culture.

Il a indiqué que cette mésentente était fondamentale et qu'aucun rajustement ou maquillage de l'actuelle constitution ne pourra jamais donner satisfaction aux deux groupes.

M. Lévesque a par ailleurs loué le

rapport de la commission Pépin-Robarts comme étant la meilleure et la plus lucide analyse mise au point par des fédéralistes.

Ce rapport a cependant été rejeté par le gouvernement fédéral et la classe politique au pouvoir tente de le passer sous silence. Le document, a-t-il expliqué, reconnaît qu'il existe deux nations au Canada mais ne partage pas le point de vue péquiste voulant que la Confédération soit fondée sur un malentendu.

L'intérêt de l'ISA se porte sur différents groupes dans le monde et M. Lévesque a soutenu que l'évolution

(Suite à la page A2, 1<sup>re</sup> col.)

## sommaire

- Annonces classées D-3 à D-18
- Arts et spectacles B-4 à B-7
- Bandes dessinées D-18
- Bridge D-17
- Carrières et professions A-10, A-11
- Décès D-19
- Economie-finances A-8 à A-10
- Feuilleton D-16
- Horoscope D-13
- Information régionale B-2, B-3
- Loisirs B-8
- Mot mystère D-5
- Mots croisés D-15
- Où aller à Québec B-5
- Page des lecteurs A-6
- Page documentaire A-5
- Patron D-17
- Pierre Champagne A-12
- Sport C-1 à C-4
- Télévision B-6

## météo

Ensoleillé avec passages nuageux aujourd'hui. Maximum de 13 à 15 à Québec et en Beauce. De 7 à 10 à l'est. Demain, nuageux avec averses à Québec et en Beauce, nuageux à l'est.

détails à la page D-3

## Aménagement plein air

# OSE coupe son aide à 23 programmes

par Jacques DRAPEAU

OSE n'osera plus... participer au programme d'aménagement plein air hors parc visant à réintroduire la nature dans les villes.

"Seulement cinq des 23 activités de ce programme d'Opération solidarité économique ont été reconduites cette année et les subventions aux aménagements récréatifs ne figurent pas parmi ces activités", a confirmé, hier, M. Jean-François Cloutier, président du groupe de travail sur les communications concernant OSE.

Pour la région immédiate de Québec, la décision du gouvernement de supprimer l'aide financière à ces programmes d'aménagement aura de graves conséquences.

Au Conseil régional des loisirs de Québec qui chapeaute un vaste programme d'aménagement récréatif dans la région numéro 03, on parle de catastrophe.

L'année dernière, pour la réalisation de la première phase, OSE avait consacré une somme de \$6.000.000 via le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, pour amorcer la création d'un ensemble de réseaux linéaires provinciaux. Pour la seule région de Québec, transformée rapidement en immense chantier d'aménagements récréatifs, la contribution gouvernementale à ce vaste projet avait atteint \$500.000.

Le Conseil régional des loisirs avait réussi le tour de force de regrouper, autour d'une même ta-

ble, les représentants d'une dizaine de villes de la région immédiate de Québec. Le projet avait été si bien articulé que les villes avaient consacré \$2.000.000 sous diverses formes:

— aménagements de circuits de canot-camping ainsi que des pistes de randonnée pédestre, cyclotourisme et ski de fond le long des rivières Cap-Rouge, Saint-Charles

(Suite à la page A2, 1<sup>re</sup> col.)

■ Jacques Drapeau détaille davantage ses informations à la page B-8 tandis qu'André-A. Bellemare en fait le sujet de sa chronique à la page C-2.

# Le magot de la publicité du Québec va à la télé

par Paul BENNETT

La télévision s'est taillée la part du lion dans les dépenses publicitaires du gouvernement du Québec en 1978-79, en allant chercher autant que tous les autres media réunis.

Un document, rendu public hier par le gouvernement, montre que, sur un total de \$122 millions consacrés à la publicité gouvernementale en 1978-79, la télévision en a grugé \$43 millions. L'ensemble des autres media (radio, quotidiens et hebdomadaires) se sont partagés une somme totale de \$44 millions.

Quant à la publicité "directe" du gouvernement, c'est-à-dire la production et la diffusion de revues, de brochures, d'affiches, de macarons, etc., elle aura coûté aux contribuables la somme de \$33 millions.

Ces précisions ont été apportées, hier, par le ministre d'Etat à l'aménagement et vice-président du Conseil du trésor, M. Jacques Léonard, devant la commission parlementaire des Engagements financiers.

L'opposition unioniste et libérale a littéralement bombardé le ministre de questions sur les dépenses publicitaires du gouvernement. Depuis quelques jours, cette question est au coeur des débats à l'Assemblée nationale.

La discussion n'a toutefois apporté aucun éclairage nouveau sur le fond du problème, si l'on excepte certaines précisions du député de Vanier, M. Jean-François Bertrand, sur le mode d'attribution des contrats de publicité.

Document

C'est à cette occasion que M. Bertrand devait faire référence à un document portant sur la répartition des dépenses publicitaires entre les différents media. Même si c'est un secret de polichinelle que la télévision

a toujours rafié la part du lion dans la publicité gouvernementale, c'est la première fois que des chiffres précis sont rendus publics.

On apprend ainsi que tout de suite après le petit écran, ce sont les quotidiens qui bénéficient le plus de la manne gouvernementale avec des dépenses publicitaires totales de \$21 million, et les hebdomadaires avec \$740,000.

Il faut signaler toutefois que les coûts de production du message publicitaire sont presque trois fois plus élevés dans les media écrits qu'à la radio, et deux fois plus élevés à la télévision que dans les medias écrits.

Pour ce qui est de l'autre catégorie de publicité, c'est-à-dire celle diffusée directement par le gouvernement, les dépenses se répartissent surtout entre la publication de revues spécialisées et de périodiques (\$1,3 million), la production de dépliants et de brochures (\$1 million) et la production d'affiches et de panneaux (\$300,000).

La question de la publicité gouvernementale a été de nouveau soulevée en Chambre, hier, par les députés de l'Union nationale qui avaient attaché le grelot, mardi, en rendant publique une étude sur les contrats de publicité octroyés depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois.

Aux accusations de "tripotage" des fonds publics lancées par le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, le ministre des Communications, M. Louis O'Neill, a répliqué que la somme de \$25 millions dépensée en publicité par le gouvernement était loin d'avoir été "gaspillée".

Selon le ministre, les campagnes publicitaires lancées par les différents ministères depuis deux ans ont généralement été une "opération réussie" puisque, selon un sondage CROP, 60 pour 100 des gens se sont dits mieux informés sur les services gouvernementaux grâce à cette publicité.

Ces résultats, selon M. O'Neill, ne peuvent que mécontenter l'Union nationale puisque, devait-il ajouter, "plus on informera le public, moins ils (l'UN) auront de place ici, à l'Assemblée nationale".

Ces remarques de M. O'Neill ont évidemment provoqué des échanges aigres-doux entre les députés des deux côtés, mais n'ont guère contribué à faire avancer le débat, qui pour l'instant piétine.

Le véritable débat consiste à savoir si la publicité qui origine des ministères sert véritablement à renseigner les gens sur les services gouver-

nementaux ou si elle ne sert pas en même temps d'outil de propagande au

gouvernement pour promouvoir son option politique.

## Loi 101: détectives à la chasse dans les écoles anglophones

MONTREAL (PC) — La Commission des écoles catholiques de Montréal a approuvé, hier, une résolution recommandant l'embauche d'un certain nombre de "détectives spéciaux" qui auront pour mission de retracer près d'un millier d'écoliers qui fréquentent des classes anglaises, contrairement à la Charte de la langue.

La Loi 101 stipule que seuls les enfants dont l'un des parents a fait ses études en anglais ont le droit de fréquenter les écoles anglaises. Cependant, les enseignants et les directeurs de certaines écoles anglophones ont accepté tous les écoliers qui se présentaient sans se préoccuper de savoir s'ils étaient admissibles ou non.

La CECM a donc résolu à sa

réunion d'hier d'embaucher dix employés surnuméraires qui, à raison de \$100 par jour, vont pendant 30 jours tâcher de découvrir dans quelles écoles anglaises les élèves qui manquent à l'appel à la CECM se sont inscrits.

Un seul commissaire s'est prononcé contre cette mesure qu'il a qualifiée de "résolution inutile". Il s'agit du représentant de la communauté italienne, M. Donat Taddeo, pour qui il s'agit là d'une "résolution politique destinée à sauver la face vis-à-vis des médias d'information et du public".

Le commissaire Robert Sauvé, qui a dit de la résolution qu'elle constituait une erreur à néanmoins voté en faveur à la suite d'une distraction.

## René Lévesque défend...

et des nations demandent cette espèce d'autonomie politique que recherche son gouvernement tandis que la Communauté économique européenne s'emploie à favoriser le même type de coopération économique que le PQ.

Le Canada, selon M. Lévesque, pourrait donner l'exemple au monde entier en satisfaisant les aspirations à l'auto-détermination et en établissant un nouveau cadre économique.

Jamais à court terme

Plus tôt hier, en conférence de presse, Lévesque a soutenu que M. William Davis donne un sens très restreint au mot "jamais" lorsqu'il affirme qu'il ne négociera pas d'union économique séparée avec un Québec souverain.

M. Lévesque a expliqué que tous les politiciens, y compris l'ancien premier ministre Jean Lesage, avaient tendance à utiliser le mot "jamais" et ce, plus particulièrement à l'approche des élections.

Il a ajouté qu'il expédierait peut-être à M. Davis une copie du rapport Pepin-Robarts sur l'unité nationale parce que "s'ils comprennent, je ne vois pas pourquoi une autre personne intelligente ne le pourrait".

"Je sais qu'il n'est pas à la mode de parler de deux nations. C'est dommage. Il y a deux nations".

Lorsqu'on lui a demandé s'il croyait que M. Davis jouait sur les mots en affirmant qu'il ne négocierait pas, M. Lévesque a répondu: "Je ne dis pas que M. Davis prend des détours. Il donne tout simplement un sens à court terme" au mot "jamais" parce que 105,000 emplois de sa province dépendent du marché québécois".

My Quebec

En après-midi, M. Lévesque avait affirmé être comblé par l'importance de la foule qui l'a accueilli dans une librairie de Toronto et ne pas être surpris par l'absence totale d'hostilité.

Environ 300 personnes ont entouré M. Lévesque lorsqu'il est arrivé pour dédicacer des exemplaires de la version anglaise de son livre "La passion du Québec" intitulée "My Quebec".

Dans la foule compacte, quelqu'un a lancé à la blague: "Il unit le pays... Il nous rapproche les uns des autres".

Cependant, les propriétaires de la librairie ont dû faire appel à la police pour évincer un homme qui, à proximité du chef du gouvernement québécois, brandissait une affiche montrant un chimpanzé assis sur un siège de toilette.

La version française du volume a été lancée l'automne dernier.

(Suite de la première page)

My Quebec

En après-midi, M. Lévesque avait affirmé être comblé par l'importance de la foule qui l'a accueilli dans une librairie de Toronto et ne pas être surpris par l'absence totale d'hostilité.

Environ 300 personnes ont entouré M. Lévesque lorsqu'il est arrivé pour dédicacer des exemplaires de la version anglaise de son livre "La passion du Québec" intitulée "My Quebec".

Dans la foule compacte, quelqu'un a lancé à la blague: "Il unit le pays... Il nous rapproche les uns des autres".

Cependant, les propriétaires de la librairie ont dû faire appel à la police pour évincer un homme qui, à proximité du chef du gouvernement québécois, brandissait une affiche montrant un chimpanzé assis sur un siège de toilette.

La version française du volume a été lancée l'automne dernier.

**le mot du jour**

**Mission périlleuse**

On ne va pas sous presse, mais on met sous presse. On risque moins ainsi d'échouer à l'hôpital comme ce pauvre bougre qui y séjourne, de la chambre 310 à la chambre 314, après avoir été écrasé par un rouleau compresseur.

Pierre BELLEAU

## Aménagement plein...

(Suite de la première page)

et Beauport ainsi que sur la Rivière Sud et dans l'arrière-pays.

Maintenant que le pire est fait et que la première phase est complétée, on risque maintenant de tout perdre", confiait, hier, le chargé du projet au Conseil régional des loisirs, Jean-Paul Bédard. M. Bédard avait d'ailleurs eu la puce à l'oreille lorsqu'il avait reçu les confidences de certains hauts fonctionnaires.

La phase deux du programme d'ensemble de la région 03 a été déposée en janvier dernier au gouvernement mais le Conseil des loisirs attend toujours des nouvelles. Un total de 110 travailleurs avaient été embauchés durant plu-

sieurs mois, l'année dernière, pour mener à terme la première tranche des travaux.

On a mis du temps à convaincre les municipalités de l'importance du projet, ajoutait M. Bédard. Mais maintenant j'ai en main leur appui inconditionnel pour que le programme d'aménagement se poursuive.

Un mince espoir pour les concepteurs de ce vaste projet: que le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche finance des programmes à même ses budgets. De ce côté, LE SOLEIL a appris qu'il y avait des projets dans l'air mais rien de plus.

Le programme OSE a été un

catalyseur énorme", de commenter le directeur du service du plein air au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Paul Ohl, et il serait dommage qu'il soit complètement abandonné pour le secteur des aménagements linéaires. Ce programme a fait prendre conscience à plusieurs qu'il pouvait contribuer à autre chose qu'à du béton.

En somme, tous les travaux d'aménagements le long des rivières, dans les boisés, le long des artères, en bordure des parcs, risquent fort de ne point reprendre au cours des prochaines semaines. C'est comme si on suspendait les travaux de construction d'un grand édifice, après avoir coulé le solage.

**un, deux, trois... la ratine en grande forme!**

Avec elle, j'ose tous les mouvements parce qu'elle sait garder la ligne, sans se fatiguer!

Vif, souple, mon blouson s'étire dans le sens du confort, \$20. Et mon pantalon, taille et chevilles extensibles, suit l'action à grandes enjambées! \$26.

Un été sportif en rouge, jaune ou vert irlandais!

la maison **simons**  
place de l'hôtel de ville place d'armes toy

twik

## L'offre du mois du gérant



Un seau de 15 morceaux de **Poulet Frit à la Kentucky** au prix spécial de

# \$5.95

Samedi et dimanche 24 et 25 mars

## La Villa du Poulet.

Plus de 100 magasins au Québec. Consultez l'annuaire téléphonique local pour trouver le comptoir le plus près de chez vous.

# L'affaire Charest est close pour M.-A. Bédard

par Guy DUBE

Dans un document de 10 pages qu'il a rendu public, hier, le ministre québécois de la Justice, Me Marc-André Bédard, reconnaît que certains faits n'ont pas été éclaircis lors de l'enquête du coroner sur les circonstances ayant entouré la mort du jeune Richard Charest, mais que la preuve révèle hors de tout doute qu'il s'agit d'un suicide par pendaison.

Le document est adressé au président de la Commission des droits de la personne, Me René Hurtubise, qui avait posé une série de questions au ministre, le 12 février dernier, à la suite du rapport du coroner Stanislas Déry.

Richard Charest, 18 ans, de Québec avait été trouvé pendu dans un local du bloc cellulaire de la centrale de police de Québec, le 12 août dernier, peu après y avoir été conduit avec une trentaine d'autres personnes que la police présumait être témoins d'une fusillade qui venait de survenir à l'extérieur d'une brasserie de Québec.

Le ministre reconnaît qu'il n'y a pas eu de preuve de caractère présentée lors de l'enquête, que le coroner ne s'est pas prononcé de

façon explicite sur cette question, mais qu'aucune partie n'a demandé expressément si elle pouvait présenter au coroner ce type de preuve.

Le ministre qualifie de "témoin" l'enquêteur principal dans cette affaire (le détective Claude Brulotte), mais ajoute qu'il n'a pas de raison de croire que cette enquête a été mal menée.

Le ministre reconnaît qu'il n'y a pas eu de vérification rigoureuse des lieux après l'évacuation du corps de Richard Charest du local des juvéniles, mais répond que rien de particulier n'a attiré l'attention des policiers après le départ du corps.

Le ministre reconnaît également que la preuve ne révèle pas que les policiers ont procédé à une action visant à dégager les voies respiratoires.

Il ajoute que la preuve n'a en outre pas révélé que l'on a donné la respiration artificielle à Richard Charest, contrairement à ce qu'affirme le coroner Déry à la page 13 de son rapport.

Richard Charest est mort pendu, donc par manque d'oxygène. Le

ministre Bédard précise: "Pour les policiers qui sont intervenus les premiers, il est apparu que le massage cardiaque était le traitement indiqué dans les circonstances étant donné que le coeur continuait à battre".

A la question "Les témoignages révèlent-ils que l'on a fait venir l'ambulance dans des délais normaux?", le ministre répond dans l'affirmative, "bien que l'heure de leur arrivée ne soit pas précisée", ajoute-t-il.

## Commission de police

Le ministre Bédard fonde beaucoup d'espoir sur l'étude qu'a entreprise la Commission de police du Québec sur tous les corps de police provinciaux, à la suite de l'affaire Charest.

En effet, Me Bédard fait allusion à la Commission de police en ce qui a trait à des présumés coups portés à certains témoins; au fait que les témoins d'un crime soient obligatoirement amenés au poste

de police, l'un d'eux les menottes aux poignets; au droit à un détenu ou à un témoin de recourir au service d'un avocat et de prévenir ses proches; et au fait que l'enquête policière ait été confiée à un détective du Service de police de la ville de Québec qui, en plus, a été appelé comme témoin.

## Suicide par pendaison

Par ailleurs, le ministre de la Justice endosse les conclusions du coroner Stanislas Déry à l'effet que l'enquête sur la mort de Richard Charest "révèle hors de tout doute qu'il s'agit d'un suicide par pendaison".

"Je ne crois pas que le fait que l'enquête ait été faite par le corps de police de Québec mette en cause d'aucune façon le verdict du coroner qui a eu l'occasion d'entendre la version de tous les intéressés", précise Me Bédard.

Dans une lettre, accompagnant le document envoyé à la Commission des droits de la personne, le ministre réitère son intention de rouvrir l'enquête si des faits nouveaux surviennent: "Si un fait nouveau véritable et susceptible de modifier le verdict du coroner

devait m'être révélé, je me ferai un devoir d'ordonner immédiatement le rouverture de l'enquête. Ce n'est cependant pas le cas actuellement".

Le ministre affirme que toutes les personnes susceptibles, de près ou de loin, de témoigner dans cette affaire, ont été entendues lors de l'enquête, de même que tous les policiers qui ont eu accès au bloc cellulaire.

Il ajoute que le relâchement des sphincters, tout comme les sécrétions sous forme de mucus par la bouche et le nez, ne sont pas des constatations régulières et n'ont pas de valeur diagnostique quant à la cause ou au mode du décès.

Finalement, le ministre Bédard signale que la "pièce de coton blanc" (foulard de six pieds de longueur par 18 pouces de largeur) laissée à Richard Charest dans le local où il était enfermé "me semble plus caractéristique d'un acte humanitaire que d'une négligence", précisant que les témoins n'ont pas été l'objet d'une fouille complète "parce qu'ils n'étaient pas en état d'arrestation".

## La commission étudie les réponses reçues

Les commissaires de la Commission des droits de la personne du Québec étaient en réunion, hier et aujourd'hui, à Montréal, afin d'étudier les réponses que vient de leur fournir le ministre québécois de la Justice, Me Marc-André Bédard.

Un porte-parole de l'organisme

a fait savoir que ce n'est pas avant la semaine prochaine que l'on pourra connaître la réaction officielle de la commission afin de savoir si elle est satisfaite des réponses du ministre ou si elle formulera des recommandations au ministère de la Justice.

## Centrhomme prône un rôle réduit des tribunaux dans la famille

par Roger BELLEFEUILLE

Le forum pluraliste que constitue la commission permanente de la justice dans le cadre du projet de révision du Code civil a connu un nouvel écho, hier, à la suite des voix corporatistes, institutionnelles et féministes, c'était en effet au tour des hommes seuls — séparés, divorcés, veufs — à se faire entendre.

Leur porte-parole était Centrhomme, organisme né à Québec en novembre 1978 et dont l'un des buts est de regrouper et d'aider les hommes aux prises avec un nouveau célibat ou à la tête d'une famille monoparentale. Le groupe compte une centaine de membres à l'heure actuelle.

D'entrée, l'organisme, représenté par son président, M. Marcel Baril, et par son vice-président, M. Michel Normandin, a exprimé de fortes réserves quant à la mise en place d'un tribunal de la famille tel que proposé par l'Office de révision du Code civil. Centrhomme souhaite en effet que tout le processus de dissolution du lien conjugal soit le plus dépouillé possible de sa charge judiciaire actuelle.

Notre expérience, de soutenir le président de l'organisme, nous a largement démontré la faillite du présent système à caractère judiciaire dans le domaine du règlement des problèmes affectifs et financiers. Il préconise plutôt la création d'une commission administrative formée surtout de représentants des sciences humaines.

### La coparentalité

Centrhomme a particulièrement insisté pour que soit inscrit dans le

Code civil le principe de la "coparentalité" qui, à son avis, aurait pour effet d'apporter une solution équitable à la conservation des liens parentaux et à la sauvegarde des intérêts de l'enfant, c'est-à-dire faire en sorte que le ou les enfants des parents séparés ou divorcés puissent garder un lien avec ses deux parents, sans qu'ils soient l'objet d'un marchandage incessant.

Ce même principe s'appliquerait au niveau des obligations alimentaires envers les enfants, les deux conjoints devant être appelés à y participer.

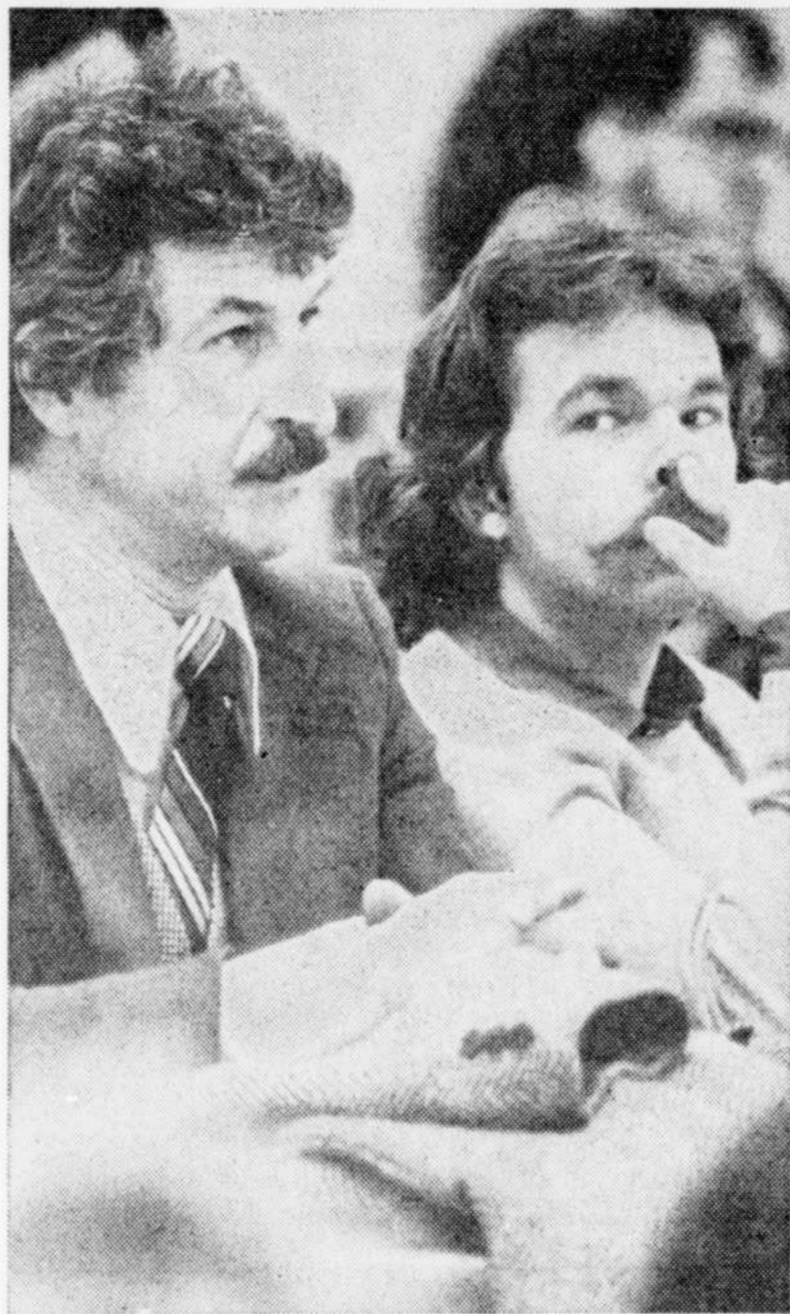
Centrhomme estime, en outre, que le caractère juridique devrait être absent aussi des services de conciliation.

### Collégialité

Entendue aussi hier, la Ligue des droits et libertés, par la voix de son porte-parole, Mme Renée Joyal-Poupart, croit de son côté que l'institution d'un arbitrage judiciaire pour les différends conjugaux minimise la capacité des conjoints d'assumer leurs responsabilités de couple.

La ligue s'oppose aussi à ce que des motifs relevant de la vie privée d'un couple puissent être invoqués pour l'obtention d'un divorce ou d'une séparation de corps.

Les travaux de la commission parlementaire de la Justice sur ce dossier, qui ne devaient durer que trois jours, se poursuivront maintenant la semaine prochaine, tous les groupes n'ayant pas encore été entendus.



Le Soleil, Reynald Lavioie

Après qu'il eut reproché à l'administration d'être une "clique" qui refuse de partager son pouvoir avec les étudiants, Jean Baillargeon, à droite, secrétaire du REP, est allé s'asseoir à côté d'un des membres de la "clique", le vice-recteur exécutif Dufour.

## Laval: audiences "démoralisantes"

par Jean Didier FESSOU

"Les audiences de la Commission d'enquête sur l'avenir de l'université Laval sont un spectacle cruel et démoralisant. C'est vrai, il y a des problèmes. Mais l'image que nous en avons et celle d'un miroir déformant... Cela prendrait peut-être une deuxième commission pour dire que les choses vont bien à Laval car il ne faudrait pas que cette commission démotive ceux qui sont heureux ici et il ne faudrait pas que la société qui fait encore confiance à l'université soit démotivée."

C'est en ces termes que M. Jacques Desautels, vice-recteur à la recherche et à l'enseignement, a fait part à la Commission Dion de son indignation après qu'il eût entendu, quatre jours durant, les doléances de nombreux membres de la communauté universitaire à la commission présidée par le professeur Léon Dion.

Réponse de M. Léon Dion:

"Tout ne va pas bien à Laval et notre rapport d'étape est un mémoire d'espoir."

### Peu d'interventions

Cette quatrième et dernière journée d'audience de la Commission Dion s'adressait aux membres des arts et lettres. Et elle fut sans doute la plus décevante. Rares furent les personnes qui daignèrent intervenir et la qualité des interventions laissa à désirer.

Par contre, celle de M. Joseph Baker, directeur de l'École d'architecture, ne manque pas d'intérêt:

"Nous ne sommes pas heureux

sur le campus et c'est pour cette raison que l'École d'architecture veut déménager dans le Vieux-Québec. Le climat ici est gris, déprimant et non stimulant."

Et, selon cet architecte originaire de la grise Angleterre, l'environnement et l'architecture du campus sont à la base de l'insatisfaction des membres de la communauté universitaire:

"Notre campus est anti-universitaire, anti-urbain, coupé de la ville et contraire à notre climat. Il favorise l'utilisation massive de l'automobile et nous avons détruit l'environnement pour le remplacer par du béton et de l'asphalte. Le mouvement de la population est réglé au rythme des égouts souterrains."

Par "égouts souterrains", M. Baker voulait parler des couloirs qui relient tous les pavillons entre eux et qui évitent aux membres de la communauté universitaire d'avoir à affronter les rigueurs de l'hiver dans leur déplacement à travers le campus.

Pour remédier à tout cela, le professeur Baker propose:

"Que des enfants jouent sur nos pelouses, que des vaches et des moutons paissent autour de la faculté d'Agriculture. Construisons des habitations coopératives, des magasins et des restaurants sur le campus. Organisons la vie sur le campus et rendons-le à la ville. Faisons des trous dans les tunnels pour que la lumière y pénètre et animons ces tunnels."

Enfin pour conclure, M. Baker propose que l'on crée une commission sur l'environnement de l'université.

**COURS DE FLEURISTE**  
Session spéciale donnée à Québec en collaboration avec l'ATELIER DE MONTRÉAL  
9634, Lajeunesse  
Montréal, H3L 2C6  
Renseignements: (514) 368-6957  
Permis numéro 749516. Culture personnelle, ministère de l'Éducation.

**NOUVELLE CLINIQUE DENTAIRE A NEUFCHATEL**

Pierre Beauchemin, d.d.s. Denis Gagnon, d.m.s.  
**CLINIQUE DENTAIRE ST-CLAUDE**  
459, boul. St-Claude, Neufchâtel  
Bureau du lundi au samedi inclusivement sur rendez-vous: 842-1168 (ANN.)

**CORRECTIONS**

Dans notre annonce du mercredi 21 mars, on aurait dû lire:

RS-1-3041  
Spécial **4<sup>77</sup>**  
BAN-90041  
Spécial **3<sup>77</sup>**

**LE Syndicat DE QUEBEC**  
• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

**ECOLE MATERNELLE PRIVEE**  
4 ans et 5 ans  
Inscription du 7 au 30 mars pour l'année 1979-80; (nombre d'enfants limité)  
Professeurs spécialisés.  
Service de garderie à proximité.  
**ECOLE JOCELYNE ENR.**  
403, boul. St-Cyrille ouest  
Québec. TEL.: 681-6485  
Louise Legendre Bernard, Bacc.  
Marielle Lambert, Bacc.  
No de permis 609573

**ANGELE BLANCHARD**  
Docteur en Optométrie  
**653-1969**  
Sur rendez-vous le jour et le soir

Examen de la vue  
Rééducation visuelle  
Verres de contact

Lentilles X-Chrome (Daltonien)  
Lunettes

**EDIFICE BEGON - 3370, La Péraie, Ste-Foy**  
Via Quatre-Bourgeois (en arrière de Cooprix)

PROCHAIN TIRAGE

**Provincial/ SUPERLOTO**

**DANS 2 JOURS**

**LE SALON DE LA FEMME DE QUEBEC**

**16 au 25 mars**  
tous les jours de 13h00 à 23h30

ADMISSION \$2.00

- SECTION COSMETIQUES
- KIOSQUES D'ARTISANAT
- DEGUSTATION DE VINS ET FROMAGES
- GARDERIE D'ENFANTS

**350 KIOSQUES**

**PARADE DE MODE TOUS LES JOURS**  
A 15h00 et A 21h00  
Avec la collaboration de: Soleil  
Le Salon de la Femme de Québec est une réalisation des Gestions Jean-Pierre Bertrand Inc.

**PAVILLONS DE LA JEUNESSE ET DES CONGRES**

**PARC EXPO-QUEBEC**

**SPECTACLES TOUS LES JOURS**

En matinée à 16h00  
**MONIQUE VERMONT**  
**JEAN FABER**

En soirée, à 22h00  
23 mars: **MICHEL LOUVAIN**  
24 mars: **MICHEL LOUVAIN**

# éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:  
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:  
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:  
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:  
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:  
Claude Masson

Directeur de l'édition:  
Marcel Pépín

## Le Canada et le boycottage arabe

En 1978, la compagnie Bell Canada décrocha un contrat alléchant de \$1 milliard pour le développement d'un réseau de communication en Arabie saoudite.

Il n'y a là rien de bien répréhensible si l'on ignore que Bell Canada s'est plié aux exigences du gouvernement saoudien, comme la plupart des compagnies canadiennes qui font affaire avec les pays arabes.

Et en quoi cela consiste-t-il? L'Arabie saoudite impose des clauses qu'on appelle le boycottage secondaire et tertiaire. Celles-ci ne permettent pas à des compagnies canadiennes de commercer avec Israël, d'être des filiales de compagnies israéliennes, ni même d'avoir des personnes canadiennes de confession juive au sein de leur conseil d'administration.

Ce sont là, sans contredit, des règles carrément discriminatoires et racistes qui vont à l'encontre de tous les principes démocratiques fondamentaux.

Mercredi, on ne sait quel motif l'animent vraiment, le ministre Allan MacEachen a proposé aux Communes de déposer le projet de loi qu'il a déjà promis pour empêcher les compagnies canadiennes de se soumettre à un boycottage d'Israël par les pays

arabes. Il a raté son coup parce qu'il y mettait comme condition que le tout soit vidé en un jour, ce à quoi ont acquiescé les néo-démocrates. Mais les conservateurs, quant à eux, ont déclaré vouloir, et avec raison, y ajouter des amendements au projet.

Mais le plus choquant dans tout cela est le fait que le ministre Jack Horner ait déclaré que le Canada n'allait pas se priver d'occasions d'affaires avec ces mêmes pays arabes.

La vérité est que Horner est en diable contre l'Ontario qui, en 1978, pour mettre fin à la discrimination et au racisme arabes, a adopté une loi interdisant la discrimination dans les relations commerciales (An act to prohibit discrimination in business relationships). Le parti de William Davis et les partis d'opposition ont tous voté en bloc pour la loi.

Une des lacunes de cette loi est que sa juridiction ne s'applique qu'à la province de l'Ontario et qu'il est donc facile pour n'importe laquelle compagnie arabe de signer le contrat en dehors de la province. Or, malgré cela, Horner affirme que cette loi fait perdre de l'argent aux compagnies canadiennes, ce qui est loin d'être prouvé.

En 1976, les Etats-Unis ont adopté une loi fédérale sur le boycottage étranger qui impose des

sanctions sévères à ceux qui l'enfreignent. A cet effet, chaque entreprise est taxée d'une amende allant jusqu'à \$50,000 et ceux qui transgressent la loi sont passibles d'emprisonnement.

Or, rien ne prouve, même au contraire, que les échanges commerciaux américains avec les pays arabes aient diminué. En 1978, les exportations des Etats-Unis dans les pays arabes qui pratiquent le boycottage ont augmenté de 16 pour 100. En Irak, par exemple, ce chiffre a grimpé à 50 pour 100. On voit donc mal comment Jack Horner peut s'opposer à une loi anti-boycottage sous le simple motif que cela ferait perdre de l'argent aux Canadiens.

Au demeurant, le projet de loi canadien est bien loin de la loi américaine. Il n'est qu'un palliatif et ne pourrait, en conséquence, enrayer des clauses de contrats discriminatoires parce qu'il ne prévoit que la dénonciation des renseignements relatifs aux demandes de boycottage de pays étrangers contre Israël.

Selon ce projet, une compagnie doit informer le ministère de l'Industrie et du Commerce sur toutes clauses de boycottage, dans un délai de 30 jours. Quant aux compagnies canadiennes qui se plieraient aux exigences des gouvernements arabes, elles devraient les rapporter au gouvernement fédéral 10 jours après la signature du contrat.

Le gouvernement d'Ottawa, quant à lui, s'engage à publier tous les 6 mois, un rapport dévoilant les noms des entreprises de boycottage. A cet égard, une amende de \$250 par jour serait imposée aux entreprises qui ne feraient pas rapport au gouvernement ou accepteraient des clauses de boycottage.

Comme on le voit, ce projet a beaucoup de lacunes et pourrait constituer une véritable passoire pour les compagnies qui ne voudraient pas s'y soumettre. Les délais prévus peuvent être reportés, les sanctions peuvent être levées, ce qui n'existe pas dans la loi américaine ni dans la loi ontarienne. Enfin, il ne permet pas, de prime abord, de vérifier si les entreprises obéissent à la loi, à moins d'être prises en défaut.

On se demande donc ce qui pousse ainsi le Canada à traîner de la patte pour se décider d'entrer de plain pied dans un processus carrément défini de contestation d'un procédé aussi répugnant que le boycottage arabe, même s'il peut s'avérer un instrument politique légitime. Si nous en faisons, comme semble l'attester Jack Horner, une question de "cents et piasses", ce n'est pas à notre honneur.

Paul LACHANCE

## L'offensive indienne

Chassés de leurs terres, tassés dans des réserves, mutilés dans leur culture et bousculés dans leur style de vie, les Indiens du Canada accumulent depuis 300 ans les griefs contre l'oppression blanche.

Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient recourus à un vocabulaire extrêmement tranchant lorsqu'ils réclament réparation et justice devant les autorités gouvernementales, quelles qu'elles soient. Le Conseil des Indiens du Yukon et des Denés n'échappe pas à la règle.

La campagne que le conseil vient d'entreprendre pour faire valoir le point de vue des Amérindiens du nord-ouest du pays, avant l'invasion des pipelines, sur les règles qui doivent prévaloir dans l'aménagement des terres glacées où ils ont été refoulés, révèle jusqu'à quel point les autochtones sont déterminés à ne point laisser aux seuls Blancs le soin d'aménager une vaste partie du pays encore vierge.

Estimant être maîtres du territoire qu'ils habitent depuis toujours, ils réclament rien de moins que l'inclusion de ce droit fondamental dans la constitution canadienne de même que leur droit à l'autodétermination.

En d'autres mots, les Indiens veulent se faire reconnaître comme nation autonome, avec pleins pouvoirs de gérer la vie

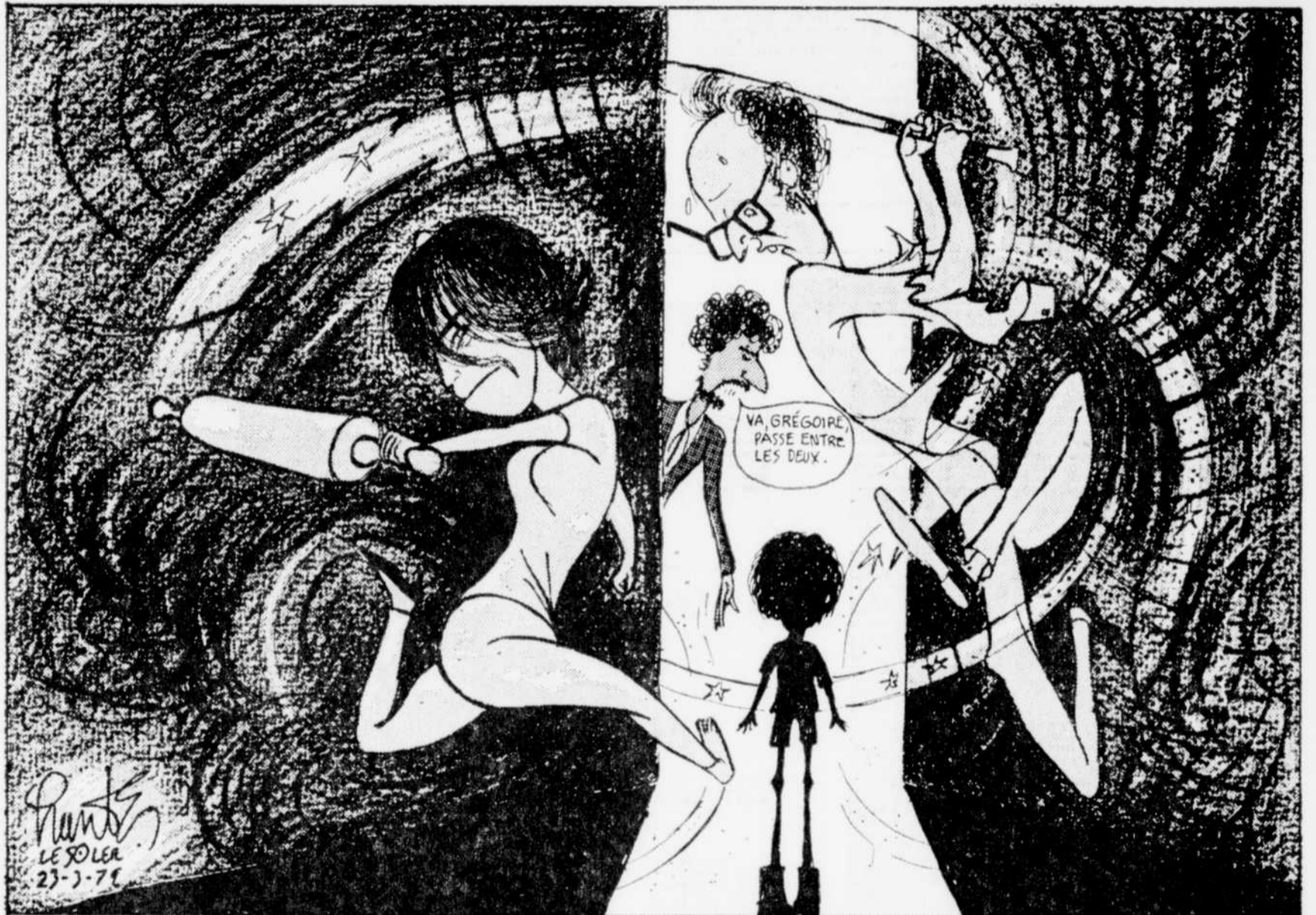
économique et sociale sur leur territoire et de se doter de la forme d'organisation politique qui leur convient.

Ils ont déjà obtenu leur réponse d'Ottawa. Le premier ministre Trudeau leur a fait savoir qu'il ne négocierait pas la mise sur pied de structures politiques fondées sur l'origine ethnique. Les Indiens auraient pu s'y attendre, car s'ils forment une nation aux yeux de M. Trudeau, les Québécois ont des chances d'en former une aussi. En négociant avec eux sur cette base, M. Trudeau ne ferait que confirmer la thèse péquiste et lui donner du relief.

Néanmoins, mise à part cette requête qui se butera toujours à une porte fermée, les Indiens ont raison d'exiger que le développement du Nord se fasse en fonction de leurs intérêts et non contre eux. Ils ont raison de saisir cette occasion pour démêler une fois pour toutes leurs titres de propriété sur une partie de ce continent qu'ils n'ont jamais formellement cédé à personne, mais qu'on a envahi il y a deux siècles.

L'occasion est propice aussi bien pour les francophones que pour les anglophones de réparer ensemble des injustices qui sautent aux yeux, en cherchant une réponse valable aux griefs justifiés des Denés et autres groupes indiens.

Marcel PEPIN



## L'affaire de Jonestown passée au crible

□ Cette analyse du traitement accordé par les médias d'information à l'affaire de Jonestown est tirée de la publication mensuelle de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens.

par Bart TESTA

La couverture par les journaux canadiens de l'affaire de Jonestown a reposé presque exclusivement sur les agences de presse américaines, l'Associated Press en tête. De bonnes raisons expliquent ce fait. D'abord, l'affaire a éclaté de façon subite, puis elle s'est propagée par vagues, chacune plus bouleversante que la précédente et, enfin, elle apparaissait sans précédent. En outre, comme l'a décrit le chapitre "Scop: Getting the Story Out" de la plaquette "The Guyana Massacre" publiée rapidement par le Washington Post, l'accès à l'information en Guyane s'est avéré extrêmement limité, la plupart des journalistes dépendant pour leurs nouvelles, des communiqués officiels du gouvernement guyanais. A leur retour aux Etats-Unis, ils ont rédigé des reportages-dossiers fondés sur des renseignements de base limités et relativement uniformes, recueillis à la hâte à partir de biographies de Jim Jones et du représentant Ryan et de l'histoire succincte de la secte People's Temple.

Les premiers livres d'expérience vécue publiés en vitesse par des témoins, "The Guyana Massacre" de Charles Krause et "The Suicide Cult" de Marshall

Kilduff et Ron Javers du San Francisco Chronicle, ont dramatisé et décrit l'événement, mais au moment où ces livres et les magazines d'information hebdomadaires apparaissent sur les tablettes, de nouvelles questions avaient déjà surgi.

Le magazine canadien Maclean's semblait, selon son principal reportage, s'attendre à de nouveaux rebondissements. Le solennel article d'accompagnement de Thomas Hopkins du People's Temple de San Francisco semblait tout autant dans l'expectative. Maclean's a lui aussi glissé vers l'interprétation dans un deuxième article d'accompagnement, article décrivant l'inquiétude des psychologues américains face à l'augmentation des suicides chez les jeunes et à la prolifération des sectes religieuses marginales. Mais le lien n'a pas été établi entre ces inquiétudes et le drame de Jonestown. L'article (non signé) débutait par des statistiques sur le nombre de suicides pour se terminer — de façon grotesque — par une comparaison, faite par le Dr Richard Robbins, entre les humains et des poissons ayant subi des lésions cérébrales, ces derniers constituant (selon ce qu'on a pu comprendre) le sujet des expériences behavioristes du Dr Robbins en psychologie du leadership.

Dans les éditoriaux, on se demandait si nous étions aussi rationnels que nous étions portés à le croire et si le drame de Jonestown ne constituait pas un signe profond de détresse sociale et spirituelle. Certains éditorialistes ont fait porter leurs réflexions sur la globalité du

problème des sectes. Par exemple, l'histoire de Jonestown a incité le Toronto Sun à s'attaquer à une étude du gouvernement de l'Ontario sur les groupes qui s'adonnent au contrôle de la pensée, et à traiter de timoré le Dr Daniel Hill qui venait pourtant tout juste d'entreprendre cette étude. Ce comportement du Sun reflète la tendance, particulièrement forte en Ontario, qu'ont eue les journaux à vouloir transposer ici la "leçon" de Jonestown.

On a retrouvé la même tendance dans les dépêches des agences de nouvelles américaines. L'analyse de l'événement s'est vite développée en une discussion très globale sur les sectes religieuses. Un article de l'AP, titré par le Cobourg Star "Des experts affirment que les suicides n'ont rien de surprenant", a cité le Dr John Clark, de Boston, qui prétendait avoir prédit le genre de drame qui s'est produit à Jonestown et affirmait que le contrôle de la pensée pouvait amener les gens à faire n'importe quoi.

Le profil sociologique émergeant de ces articles retraçait à des sectes religieuses comme Hare Krishna et Moonies les plus souvent mentionnées, sectes qui attirent les jeunes des classes moyennes, de 18 à 25 ans, ayant un niveau d'éducation collégiale. La publication par le Toronto Sun de larges extraits du livre "All God's Children", écrit en 1977 par Carroll Stoner et Jo Anne Parke et qui traite de ces groupes, a amplifié cette image. L'article prudent diffusé par le New York Times Service, citant

des diplômés connus de ces "nouvelles religions", tel Robert Ellwood, et qui fut repris par le Globe and Mail sous le titre "Les sectes attirent les jeunes en quête d'un sens à la vie", servait les mêmes fins. Même phénomène pour l'article, plutôt sensationnel, de Janice Dineen dans le Toronto Star: "Vous n'êtes rien — la secte c'est tout", article qui citait des spécialistes locaux, tel Gregory Baum, pour celui de Steve McNeil: "Les sectes bizarres ont une tradition de suicides, selon un professeur de Brock", paru dans le St. Catharines Standard; pour celui de Julia Weston: "Les sectes attirent les confus", publié dans l'Ottawa Journal; et pour plusieurs autres textes semblables qui ont germé à travers le Canada. Ils offraient la même caractéristique: l'analyse des événements de Jonestown était projetée sur l'ensemble des "sectes" vues comme un phénomène spécifique à la classe moyenne.

Ces articles projetaient des opinions différentes de l'un à l'autre et l'opinion mise en évidence dans un journal correspondait bien souvent à la propre position éditoriale du journal en question sur les "sectes". Mais ces articles reposaient sur une constante: l'interprétation de l'ensemble du "phénomène des sectes", y compris le cas Jonestown, passe par l'examen de l'attrait que les sectes exercent sur les jeunes de la classe moyenne. Malheureusement, ce tableau ne correspond pas à la réalité du People's Temple telle qu'elle émerge clairement des reportages sur cette secte.

James Jones était lui-même issu d'un milieu ouvrier de foi méthodiste du Midwest américain. Il a développé son style comme pasteur en imitant Father Divine, un guérisseur Noir tristement célèbre, mort en 1965, après plusieurs décennies de popularité extraordinaire chez les pauvres. Jones a pu intégrer plus tard des mouvements libéraux de gauche militant pour les droits civils après s'être établi en Californie, mais il a toujours conservé son style d'évangéliste-guérisseur et recruté la plupart de ses fidèles chez les Noirs de tous âges, y compris les vieux, de la classe ouvrière et pauvre.

Ce profil sociologique du People's Temple et ce style qui a envouté les disciples n'ont rien à voir avec le profil des jeunes de la classe moyenne et de leurs sectes. Mais dans la hâte des médias à interpréter le phénomène des "sectes", sous le choc de Jonestown, les véritables caractéristiques sociales des antécédents religieux du People's Temple et de Jones ont été ignorées ou oubliées. Les experts ont répondu aux questions que les journalistes leur ont posées sur les groupes de jeunes de la classe moyenne. Mais les articles établissaient une relation entre ces réponses et le suicide collectif de Jonestown, en glissant sur les différences entre ces groupes et le People's Temple. Au-delà de l'image effrayante que cette confusion a créée autour des "sectes" et quelle que soit la validité des propos des spécialistes sur le sujet, ces articles n'avaient, dans quelque perspective sociologique que ce

soit, aucun rapport avec Jonestown.

Alexander Cockburn, chroniqueur au Village Voice, a noté en passant que l'interprétation que l'on a faite de Jonestown a pu être teintée des tendances totalitaires de ce qui reste du mouvement pour la libération des Noirs. J'ajouterais aussi — ce qui aurait été beaucoup plus approprié — que les universitaires qui effectuent des recherches sur les Noirs en auraient eu long à dire sur le phénomène inquiétant de ces charlatans religieux qui ont exploité la communauté noire tout au cours de son histoire. Father Divine fut un de ces prédateurs. Jim Jones en fut un autre.

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y avait une tout autre façon d'interpréter les faits que celle que les journaux ont servie. La presse a oublié les pauvres et les démunis, qui étaient les véritables victimes, et n'a pas raconté leur histoire. A la place, nous avons eu droit à l'opinion de Margaret Singer affirmant, après le fait, que les jeunes de la classe défavorisée n'étaient pas attirés vers les "sectes". Ou étaient les reportages sur le milieu d'où étaient issus les fidèles de Jonestown? Les articles de fond sur le vol organisé et la religion dans les guettos? Nulle part. La presse s'est fourvoyée avec des spécialistes mal choisis et a fait dévier une histoire vraie sur les pauvres et les victimes oubliées en un conte alarmant sur la façon dont les jeunes de la classe moyenne s'amuse quand ils sont las de leur éducation et de leurs privilèges.

# Pour une réforme en profondeur de la Commission municipale du Québec

par J.-Claude RIVARD

Au moment même où la Cour d'appel du Québec vient de se prononcer de façon positive sur la constitutionnalité d'un des nombreux pouvoirs exercés par la Commission municipale du Québec, deux juristes de la faculté de Droit de l'université Laval, disent nécessairement une réforme en profondeur de cet organisme.

Ce sont Mes Patrick Kenniff, récemment devenu sous-ministre adjoint aux Affaires municipales et Patrick Robardet, un spécialiste du droit urbain, lesquels ont rendu public un rapport de recherches consacré à la commission municipale et publié par le Laboratoire de recherches sur la justice administrative, de Laval.

Ils reprennent un vœu jadis formulé par la Commission de réforme des lois municipales pour recommander que l'actuelle commission municipale soit scindée en deux organismes distincts: une commission municipale renouvelée, appelée à devenir un organe de régulation technique à vocation générale; puis, un tribunal des affaires municipales héritant des pouvoirs quasi judiciaires actuellement dévolus à l'organisme et exerçant une compétence parallèle à celle des tribunaux provinciaux des

Transports, du Travail, des Professions, etc...

Mes Kenniff et Robardet formulent cependant une réserve: pour assurer la solidité de l'ensemble, en regard des problèmes d'ordre constitutionnel qui risquent continuellement de se soulever, les réformes en profondeur que l'on souhaite devraient être réalisées à l'intérieur des structures constitutionnelles du Canada.

## Des compétences disparates

On voit habituellement intervenir la commission municipale lors d'enquêtes sur l'administration financière ou sur tout autre aspect de l'administration de corporations municipales. Elle émet des ordonnances en matière de répartition d'exécution de travaux et des coûts. Elle approuve les emprunts à long terme par émission d'obligations. Elle effectue des déclarations de défaut (tutelle) et contrôle les municipalités déclarées en défaut.

C'est à elle qu'il revient de déclarer quels organismes peuvent être exemptés de taxes. Elle délivre des permis d'évaluateur, effectue des enquêtes en matière de fusion ou d'annexion municipale, modifie les règlements d'emprunt, répartit les déficits, etc...

L'article 69a de la loi des cités

et villes en fait aussi un organe de contrôle en regard des actes administratifs posés par un conseil municipal qui destitue l'un de ses officiers supérieurs. Un jugement récent de la Cour d'appel, relativement à des événements vécus à Lévis a donné une note d'actualité à ces derniers pouvoirs.

Mais comme l'affirment Mes Kenniff et Robardet, le législateur a donné à la commission municipale un pouvoir de contrôle excessivement vaste sur presque tout ce qui touche à l'administration municipale; un pouvoir qui constitue, en quelque sorte, un compromis entre le principe de l'autonomie des gouvernements locaux et la nécessité de surveiller leur activité.

Au fil des années, la commission municipale en est cependant venue à assumer des pouvoirs de toutes sortes: d'aucun ordre strictement administratif, d'autres de nature essentiellement judiciaire. Dans les faits, elle est devenue un organe consultatif, un organisme de tutelle et de régulation technique, un organe juridictionnel et d'enquête.

En regard de cette compétence "variée et disparate" les auteurs Kenniff et Robardet s'interrogent "sur la rationalité de l'ensemble et

en particulier de certaines fonctions".

## A clarifier

Pour que la commission puisse réellement accomplir sa mission originale, il faut clarifier la répartition des tâches de contrôle et de régulation technique, de gestion financière et budgétaire des administrations locales. Il faut aussi départager les fonctions qu'elle assume concurremment avec le ministère des Affaires municipales.

La fonction consultative de la commission auprès du gouvernement ne pose pas de difficulté majeure. Mais la mise en place du régime de tutelle contredit ses attributs au niveau de la surveillance. Sous cet aspect, elle dépend soit d'un jugement de la Cour supérieure, soit d'un arrêté en conseil du lieutenant-gouverneur.

Ne serait-il pas souhaitable de lui réserver en entier l'instauration et l'application de la tutelle? L'actuel régime semble manquer de cohérence et d'unité; il faudrait prévoir un genre d'enquête de type quasi judiciaire, en aménageant un mécanisme de contrôle par la Cour supérieure sur l'exercice de ses pouvoirs, disant les deux juristes.

## Les enquêtes

Mes Kenniff et Robardet déplo-

rent qu'au niveau de ses enquêtes, la commission municipale semble manquer d'uniformité de régime: certaines enquêtes ne sont pas soumises aux exigences des règles de la justice naturelle. Les administrations locales — tout autant que le public — n'en seraient que mieux servis si toute la procédure d'enquête était réexaminée et axée sur ce principe voulant que nul ne puisse être condamné sans avoir l'occasion de se faire entendre.

## Constitutionnalité

La commission s'est récemment déclarée compétente pour entendre le grief d'un officier supérieur congédié par la ville de Lévis. La Cour d'appel lui a donné raison. Mais on saura le 29 mars si l'affaire ne risque pas de rebondir devant la Cour suprême.

Quant à eux, les auteurs doutent de la constitutionnalité des pouvoirs donnés à la commission, du moins comme tribunal d'appel des décisions rendues par le directeur des services d'environnement.

Certains chevauchements à l'intérieur des fonctions mêmes de la commission (v.g. le pouvoir de réviser ou d'annuler des contrats ou des règlements qu'elle a elle-même approuvés antérieurement) comportent de sérieux dangers, disent Mes Kenniff et Robardet.



Attention aux premières fleurs du printemps.

## Ce pieux printemps



jacques dumais

Dès les premiers balbutiements du 21 mars, frappé à ma porte d'endormi quatre belles filles, fraîches comme des roses.

N'écoutez que mon courage, oubliant ce qu'il en coûte aux hommes, provisoirement seuls mais euphoriques dans ces moments-là, je me précipite subitement devant de ces fines fleurs, de ce philtre printanier qui m'enivre.

— Bonjour, monsieur, me dit la doyenne. Il fait beau aujourd'hui, n'est-ce pas? Nous voudrions vous parler pendant quelques minutes au sujet des bienfaits de l'entraide, à une période de méfiance entre les gens dans le monde...

Ciel! pensai-je. On profite d'une autre saison pour tenter de me convertir. Aujourd'hui, quatre filles; hier, deux garçons; avant-hier, des couples; tous d'une politesse anglo-saxonne à vous enlever la foi. Et à l'écoute de ces "mormonades", j'entonne machinalement le même refrain que devant les autres colporteurs:

— J'ai pas le temps! J'ai besoin de rien!

On essaye de me faire croire que tout va mal dans le monde. Allons donc! Begin n'a-t-il pas embrassé Sadate? Chinois et Vietnamiens ne vont-ils pas s'asseoir à une table de retrouvailles? L'ayatollah Khomeiny ne succombe-t-il pas aux charmes de Kate Millett? Ted Kennedy n'a-t-il pas partagé avec PET la même fleur, Margaret?

Et puis c'est le printemps, non? Tout se doit de bien aller en cette période de grande "sloche".

Quelqu'un m'a déjà raconté comment il avait converti ces missionnaires de l'entraide qui, à la manière d'habiles vendeurs de broches, profitent de vos bonnes dispositions printanières pour vendre une camelote religieuse en maintenant votre porte ouverte avec leur pied:

— Comme j'étais à peindre ma maison, je leur ai demandé, au nom de l'entraide confraternelle, s'ils ne donneraient pas un coup de pinceau à ma place? J'ignore pourquoi mais, printemps ou non, je ne les ai plus revus depuis...



M. Jev Tothill.



Le premier ministre Trudeau.



M. Gordon Gibson

# Trudeau nuit aux libéraux de l'Ouest

par Jacques BENJAMIN  
(collaboration spéciale)

Le Parti libéral de Colombie-Britannique s'est choisi un nouveau chef il y a quelques jours. Peu connu du grand public, Jev Tothill a défait un autre inconnu Hugh Chesley par une majorité écrasante de 250 à 27 voix. Le congrès au leadership avait été rendu nécessaire par la démission de Gordon Gibson le 16 janvier dernier.

M. Tothill, âgé de 49 ans, est un professeur d'école qui enseigne au niveau secondaire. Il n'a jamais été élu député. Son adversaire non plus d'ailleurs, Hugh Chesley, âgé de 51 ans, un entrepreneur en construction. Les délégués auraient souhaité que des candidats beaucoup mieux connus briguent les suffrages.

Gordon Gibson avait oeuvré durant dix ans à Ottawa avant d'être élu député provincial lors d'une élection complémentaire en 1974. Dès sa sortie de l'université, il était devenu adjoint administratif d'Arthur Laing, l'un des ministres fédéraux originaires de la Colombie-Britannique.

En 1968, il avait été nommé adjoint administratif du premier ministre Trudeau. En 1972, il était revenu en Colombie-Britannique pour tenter de se faire élire sur la scène fédérale. Il tentera de nouveau sa chance cette année. Pour lui succéder, certains délégués au congrès auraient voulu que Mme Mae Brown se porte candidate. Ancien échevin bien connue de Vancouver, elle avait subi la défaite lors de l'élection à la mairie en novembre dernier.

L'abandon de la scène provinciale de la part de Gordon Gibson et l'hésitation de Mae Brown à y faire le saut témoignent de la faiblesse du Parti libéral provincial. Cette faiblesse ne se limite pas seulement à la Colombie-Britannique mais également aux autres provinces de l'Ouest. En fait, les libéraux n'y forment plus nulle part l'opposition officielle et il n'y reste plus qu'un seul député libéral provincial dans l'Ouest, Lloyd Axworthy au Manitoba. C'est le NPD qui les a remplacés comme deuxième grand parti. Même leur machine électorale est en train de s'effriter dans les quatre provinces.

## Effritement

En Colombie-Britannique, les libéraux n'ont jamais été aussi faibles depuis 1952. Ils n'ont plus un seul député à Victoria, et les sondages leur accordent cinq pour 100 des voix, alors qu'ils en avaient sept pour 100 aux élections de 1975, et 16 pour 100 à celles de 1972. Trois des ministres crédites actuels ont longtemps siégé comme députés libéraux à l'Assemblée législative. La polarisation des forces politiques contre le gouvernement NPD de David Barrett les a entraînés dans les rangs des crédites juste avant les dernières élections. De plus, les deux récents leaders du parti, David Anderson et Gordon Gibson, seront tous les deux candidats libéraux fédéraux cette année. Le patronage politique y paraît être un puissant aimant. Au niveau fédéral, les circonscriptions libérales y obtiennent en effet des sommes beaucoup plus substantielles du programme Canada au Travail, par exemple, que les circonscriptions conservatrices ou néo-démocrates. Le député néo-démocrate Tsu Leggett a compilé des statistiques toutes aussi révéla-

trices dans le cas des autres programmes fédéraux: expansion régionale, projet d'initiative locale, etc...

La présence des libéraux à la tête du gouvernement fédéral depuis 1963 a cependant nué à leurs ailes provinciales, de l'avis des observateurs. Le gouvernement fédéral est perçu dans l'Ouest comme favorisant l'Ontario et le Québec. Comme c'est le Parti libéral qui gouverne à Ottawa, les gens de l'Ouest ont tendance à voter néo-démocrate, créditiste ou conservateur, mais contre le Parti libéral même au niveau provincial.

## Trudeau nuit

La situation n'a pas toujours été aussi difficile ailleurs dans l'Ouest. En Saskatchewan, le Parti libéral a même formé le gouvernement de 1964 à 1971, avec Ross Thatcher. Durant les vingt années précédentes, le Parti libéral avait constitué l'opposition officielle au gouvernement néo-démocrate de T.C. Douglas. Depuis 1971, par contre, la situation n'a cessé de se détériorer, au point de ne pas remporter un seul siège aux élections de 1977. C'est la présence de Pierre Trudeau qui nuit le plus à l'aile provinciale

dans cette province et au Manitoba. Le gouvernement fédéral actuel y est perçu comme ayant grandement favorisé l'Ontario et le Québec depuis dix ans.

En Alberta, enfin, les libéraux provinciaux ont été élus pour la dernière fois en 1917. Quatre ans plus tard, ils étaient défaits par un parti appelé "les cultivateurs unis de l'Alberta". Depuis 1935, ils ont fait élire plus de cinq députés en une seule occasion, soit en 1955. Le 14 mars dernier le Parti libéral n'a pas réussi à faire élire un seul député.

Au Manitoba et en Saskatchewan, les élections ont eu lieu depuis assez peu de temps pour permettre au Parti libéral de se revigorer avant le prochain appel aux urnes.

Rien n'indique cependant que la machine électorale, la situation financière du parti ou le bassin naturel de l'électorat sympathique aux libéraux soit suffisamment fort pour prévoir un miracle. De même sur la côte du Pacifique, les prochaines élections provinciales pourraient bien être les pires qu'ait connu le Parti libéral.

Jacques Benjamin est professeur de science politique à l'université Simon-Fraser de Vancouver.

# la page des lecteurs

## Pourquoi pas l'UN?

M. le rédacteur en chef,

L'hypothèse d'une victoire de l'Union nationale dans Jean-Talon, à la prochaine élection partielle, n'est peut-être pas aussi farfelue qu'elle pourrait le paraître, si l'on tient compte du contexte politique actuel. Et dans Jean-Talon, ce contexte politique, quel est-il?

Il faut d'abord se rendre à l'évidence que les électeurs de Jean-Talon n'endossent pas la politique indépendantiste du Parti québécois. La preuve évidente en a été donnée en 1976, lorsque madame Louise Beaudoin n'a pas réussi à profiter de la vague péquiste du moment pour se faire élire, alors que la cote du Parti libéral était au plus bas, et que son propre parti camouflait bien son objectif premier "l'indépendance", sous le thème "bon gouvernement".

Aujourd'hui, elle se présente sous la même bannière. Malgré les tergiversations et les élucubrations de certains ministres et députés, et même du premier ministre à l'occasion, il reste que la raison d'être du Parti québécois, c'est l'indépendance du Québec. Quant au meilleur gouvernement qu'on nous avait laissé espérer, de sérieuses interrogations sont permises, en regardant la performance de ce gouvernement, depuis deux ans et demi, et je ne vois vraiment pas comment le fait d'avoir un député de plus pourrait améliorer cette performance. De plus, l'impact d'une victoire péquiste serait mauvais pour le climat économique déjà suffisamment perturbé, à cause de l'interprétation que l'on ferait de cette victoire, dans les différents milieux, à l'approche du référendum promis.

Pour ce qui est du Parti libéral, là encore, je ne crois pas que le fait d'avoir un député de plus en fasse une meilleure opposition. Et dans Jean-Talon, les électeurs ont-ils déjà oublié la façon cavalière dont fut traité leur député, M. Raymond Garneau, au moment du congrès de "Leadership" et dans les mois qui ont suivi?

Cette élection partielle ne serait-elle pas le moment opportun de faire comprendre à M. Claude Ryan et compagnie, qu'on ne se moque pas impunément des électeurs de Jean-Talon, et qu'une tradition libérale n'autorise quand même pas une attitude arrogante et dépourvue d'humanité.

Et l'Union nationale, me direz-vous?

Si un député de plus ne peut en aucune façon améliorer les performances du gouvernement péquiste ou de l'opposition libérale, il en est tout autrement pour l'Union nationale qui, elle, avec un député de plus, pourrait jouer un rôle encore plus efficace à l'Assemblée nationale et dans les diverses commissions parlementaires.

Il ne faut pas oublier qu'avec dix députés seulement, l'Union nationale s'est déjà avérée une opposition dynamique et efficace, attentive aux vrais problèmes du Québec et soucieuse de l'intérêt de tous les Québécois.

Que les péquistes ou les libéraux l'emportent dans Jean-Talon, du côté perdant, on dira inévitablement que le vote ne reflète pas la vraie volonté des électeurs, parce

que c'est l'Union nationale qui a fait passer le gagnant, en divisant les votes, ou fédéralistes ou nationalistes, dépendamment de l'option politique de la personne qui l'affirme.

Par contre, si l'Union nationale emporte une telle affirmation n'est plus possible, car les électeurs de Jean-Talon auront manifestement marqué leur choix pour un député UN, lequel ne manquera pas de leur être tout dévoué, et du même coup, ils auront répété au gouvernement ce qu'ils ont déjà dit en 1976, à savoir qu'ils n'endossent pas plus maintenant leur politique indépendantiste. De plus, les électeurs du comté auront servi aux libéraux une leçon d'humilité pas mal méritée, il faut l'admettre, compte tenu des événements qui ont conduit à la démission de M. Raymond Garneau.

Je termine avec la réflexion suivante:

Si le Parti québécois l'emporte dans Jean-Talon, les péquistes diront avec "suffisance": "C'est un oui à notre option indépendantiste" et ils interpréteront cette victoire à leur manière.

Si le Parti libéral l'emporte, les libéraux diront avec "arrogance": "Jean-Talon est un comté qui nous est acquis, quelle que soit notre attitude".

Si l'Union nationale l'emporte, elle ne peut se permettre d'être ni suffisante, ni arrogante, et les unionistes devront se dire: "Nous avons gagné une bataille, il nous reste à prouver que nous sommes capables de gagner la guerre".

Une victoire de l'Union nationale dans Jean-Talon serait un bon pas en avant pour notre démocratie et, en définitive, le comté de Jean-Talon serait le grand gagnant, en même temps que toute la province en bénéficierait.

Madeleine Barrette  
St-Augustin

## La démocratie des Québécois

Dans son analyse des raisons qui ont provoqué l'éclatement de Pro-Canada, M. Claude Castonguay ne se situe que d'un côté de la clôture (tout comme l'auteur d'ailleurs) et ne va pas assez loin au fond des choses.

Certains Québécois aiment leur grand et beau pays, le Canada; ils sont dits fédéralistes. Certains autres Québécois adorent le coin de terre qu'ils veulent voir devenir pays: ils sont souverainistes et péjorativement dits "séparatistes".

Le parti politique qui démocratiquement s'est retrouvé au pouvoir un certain 15 novembre (15 brumaire pour certains), malgré une campagne un peu scabreuse, (ce qui constitue un euphémisme pour scatalogique) de la part de l'opposition, se trouve à être souverainiste. Il a été élu par des gens de droite,

du centre, de gauche et d'extrême gauche. Il a aussi été élu par des unionistes et même des libéraux. Il a toujours été souverainiste et a toujours prêché l'association... j'allais dire l'annexion. Il n'a jamais caché ses tendances sociales démocratiques!

Tous les militants pour le "oui" au référendum sont loin d'être tous du même avis; ils ont mis temporairement leurs divergences idéologiques ou autres en veilleuse pour canaliser toutes leurs énergies vers un même but ultime.

Le pouvoir "le plus démocratique possible" appartient au groupe de citoyens un temporairement et circonstanciellement vers un même idéal; il s'avère que pour la circonstance c'est le parti ministériel actuel qui a le pouvoir démocratique au Québec.

Tous les Québécois ou presque, de toutes tendances ont compris que la meilleure tactique reste encore de ne combattre que sur un seul front à la fois.

Vous affirmez, M. Castonguay, que la structure des comités parapluies de la loi québécoise sur les consultations populaires est antidémocratique et vous avez parfaitement raison, quand on est Pro-Canada et je m'explique.

Les Québécois ont une longue tradition et la démocratie a toujours été vécue au jour le jour, façonnées qu'ils ont été par leurs ancêtres Français et Américains. Dans tous les postes de traite, magasins généraux de villages, dans toutes les tavernes de villes, la démocratie vivait dans l'animation

certes et les arguments frappants partaient, mais la plupart du temps dans le plus grand respect de l'autre.

Les Québécois ont aussi souveraineté de la démocratie de l'Autre. Les Acadiens ont souveraineté du Grand Derangement, c'était la démocratie de l'Autre comme l'était la pénétration des Patriotes de 1837 et celle de Louis Riel, les fermes incendiées de la vallée du Richelieu par Colborne, le rapport Durham, le coup de la Brinks et Octobre '70.

Ce type de démocratie ne sied pas très bien à l'âme sensible des gens d'ici, ça les dérange, ils sentent comme un malaise au fond de l'âme qui se transforme rapidement en une rage au bout des poings... mais ça se contrôle et ça ne s'oublie jamais... le manque de respect, c'est inoubliable!

Les gens d'ici sont donc très patients, leur tolérance est presque sans limite et surtout ils se souviennent des leçons du passé. C'est la raison qui explique les comités parapluie d'argent-démocratique de l'autre.

Les Québécois-Canadiens devraient sans douleur, avec résignation se soumettre à la démocratie des gens d'ici et se battre farouchement à armes égales pour leur beau et grand Canada. Il en vaut vraiment la peine. Pro-Canada était promis à une grande aventure démocratique si seulement on avait pu réduire les différends qui confrontaient les équipiers. Les luttes de pouvoirs partisans et financiers auront paralysé un fantastique mouvement... de Troie.

Nous sommes forcés de tirer les conclusions qui s'imposent: les luttes de pouvoirs personnels, de partis et d'argent ont la prépondérance sur la lutte pour un beau grand Canada un "from coast to coast". Le Canada ne vaut pas que l'on départisse le référendum. Le Canada ne mérite pas le Québec!

James Paulin  
Rimouski.

## Un autre point de vue

Dans LE SOLEIL du 7 mars en page éditoriale, M. Claude Castonguay (s'agit-il d'un ex-directeur démissionnaire des débuts du comité Pro-Canada?) entend ressusciter la démocratie largement mise en danger par l'éclatement du comité Pro-Canada et surtout par le projet de loi sur les consultations populaires de notre gouvernement encore provincial dans la perspective du référendum.

Cependant, si on relit attentivement cette prose, on la découvre sophiste, simpliste et subtilement fielleuse par endroits.

Tout tient à une ambiguïté fondamentale dès le début au sujet du sens même d'un référendum. Me Michel Robert a pourtant été clair lorsqu'il a posé un sévère diagnostic sur le comité et lancé à la même occasion un appel, on ne peut plus direct, à la solidarité des fédéralistes. Il a dit à peu près ceci: le référendum n'est pas une élection, partant affaire de parti, mais il

faudra s'élever au-dessus des considérations partisans sinon la cause est perdue d'avance. Il ajoutait sous les applaudissements (je les ai vus et entendus à la télévision) que ce serait s'illusionner grandement que de croire que l'actuel gouvernement modifie la loi de quelque façon quand on peut constater très facilement que la formule l'a très avantageusement servi.

On peut entretenir les illusions qu'on veut, encore qu'il s'agisse au moins d'un semblant d'illusion.

Le présent gouvernement devrait s'organiser pour que le "référendum" ne soit pas une élection. Il devait prendre toutes les précautions pour que ce référendum, à la différence de la plupart de ceux que l'on a déjà connus, garde le débat élevé, non récupérable par les partis. Le Québec appartient aux Québécois, non aux politiciens carriéristes. Les gens de bon sens et de patience ont vite compris.

La conjoncture actuelle favori-

se le Parti québécois, mais c'est pure coïncidence. N'importe quel parti largement autonomiste aurait pu tirer le même profit du débat actuel au sujet de cette abstraction de pays qu'est le Canada.

Qui plus est, la démocratie n'est nullement menacée, elle est plutôt mieux garantie dans le cadre actuel. Quand il s'agit d'un pays à se donner, on peut voter oui ou non, quelle que soit notre allégeance partisane. Il y a M. Castonguay, des libéraux, des unionistes, des créditistes et des péquistes qui vont voter oui parce qu'ils ont clairement saisi le sens de cette consultation populaire. Il y aura sûrement quelques péquistes qui voteront non pour toutes sortes de raisons principalement parce que leur cheminement n'est pas avancé, comme ce semble être votre cas.

Pour ma part, je veux un pays et nous sommes de plus en plus nombreux à le souhaiter à brève échéance.

Raymond Lemieux  
Rimouski.

## Non à l'indépendance

Cher monsieur,

Je lis souvent dans la page des lecteurs des opinions de lecteurs favorables au "oui" à la question lors du référendum. J'ose croire que votre page n'est pas réservée aux seuls partisans du oui. Est-ce parce que les partisans du non, eux, ne s'adressent jamais à cette page? En tous cas, aujourd'hui, pour une fois, vous en aurez un.

Je lis toujours avec grand intérêt les opinions des lecteurs. Pour connaître l'opinion publique, ça vaut presque un sondage. Il y a des lecteurs qui sont pour le "oui" au référendum, et ce oui pour eux semble vouloir signifier "indépendance". Les raisons qu'ils donnent souvent en faveur de cette "indépendance" se résument souvent en ceci: la cause de nos malheurs au Québec, problèmes économiques, sociaux, intellectuels, c'est le monde anglophone qui nous a dominés, presque écrasés dans la Confédération actuelle.

Moi, je suis pour le "non" au référendum, donc, je suis pour un régime confédératif ou pour un Canada uni, parce que tous nos malheurs au Québec ne viennent pas du régime, mais de nous. Accuser les autres de nos malheurs, c'est vouloir s'excuser. Les Québécois qui avaient des valeurs, des artistes, des scientifiques, des hommes d'affaires ont fait leur chemin; ce n'est pas la Confédération qui les empêche de briller au firmament des grands hommes du monde. En Afrique et ailleurs, quand on a voulu rallier les gens à l'idée de l'indépendance, le processus a été le même, faire croire aux gens que la cause de tous leurs malheurs, c'étaient les étrangers. Ils l'ont eu leur indépendance. Ça a changé quoi? C'est un titre honorifique qu'ils paient chèrement.

L'indépendance recherchée par le PQ est une reconnaissance de notre faiblesse nationale. Le Québec français n'est plus assez fort

pour se défendre dans un pays pluraliste. Il doit se "parker" dans une réserve pour mieux se protéger. C'est aussi une lâcheté, c'est avoir peur de lutter au milieu des difficultés réelles pour se tailler une place de choix. Cette lâcheté est la conséquence d'autres lâchetés: nous avons eu peur de la vie, d'où la grande dénatalité, nous avons tourné le dos à la morale évangélique et recherché le plaisir dans la vie facile proposée par le cinéma et la TV. Nous nous sommes fourvoyés dans les approches à un nouveau mode d'éducation. Et soudainement, nous nous sommes retrouvés coupés des liens du passé qui auraient assuré notre futur. Aussi pour moi, un mieux-être serait assuré non par l'indépendance, mais par un retour à ce qui a fait notre force dans le passé, et sans peur nous pourrions continuer à chanter: "O Canada, mon pays, mes amours".

Jean-Marie Chamberland,  
Québec.

## Pauvres phoques!

M. le rédacteur en chef,

Dans quelle sorte de monde vivons-nous? Dans un monde très civilisé, nous répondront certains. Tellement civilisé qu'on va même jusqu'à défendre les pauvres petits phoques martyrisés.

Mais d'un autre côté, sur cette même planète, ces mêmes gens ne font rien pour empêcher que des enfants soient maltraités, pour combattre la faim dans le monde, pour aider les prisonniers politiques ou lutter pour la paix. Des gens dans la misère ce n'est pas grave, ce ne sont que des humains, les pauvres petits phoques sans défense sont beaucoup plus importants.

Si toutes les énergies, les ressources humaines et financières qui servent à la défense des phoques étaient utilisées pour soulager la misère dans le monde, je suis certain qu'on ferait un grand pas en avant.

Avant de s'indigner devant le martyre des phoques, indignons-nous en regardant les misères de

l'homme et combattons-les. Ensuite lorsqu'il n'y aura plus de misère nous pourrions mettre nos énergies pour la défense des phoques.

J'espère que cette propagande sur les phoques cessera bientôt et que les hommes reviendront à des valeurs plus humaines.

Rémi Prévost  
Sainte-Foy.

## à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs, de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 392, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limité. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

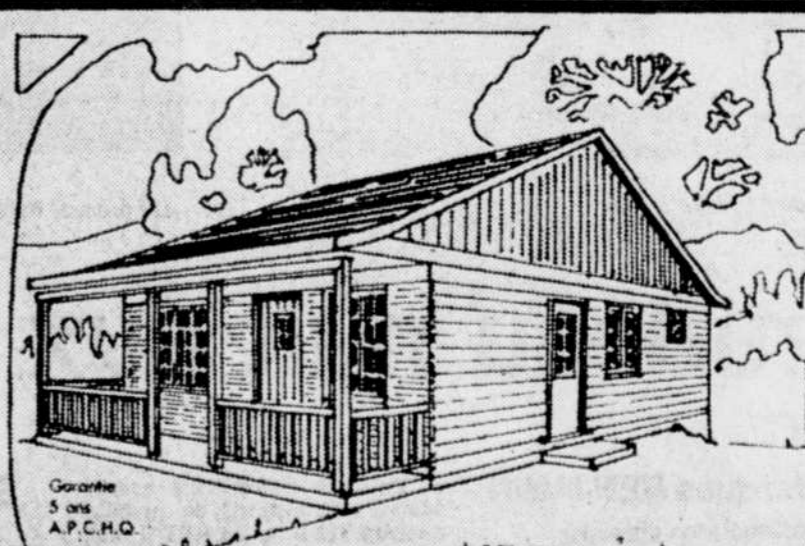
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)  
647-3333  
RENSEIGNEMENTS REDACTION  
647-3333 647-3394

Choi  
98.1 fm

...la radio  
bien distincte

BONNE FÊTE ELTON JOHN

SAMEDI 24 MARS, 19h.



Garantie  
5 ans  
A.P.C.H.Q.

\$35,500 avec terrain  
à Beauport

modèle Le "Patriote"  
Taux d'intérêt de 10 3/4 sur 25 ans  
262.04 par mois: capital et intérêt.

Rencontrer nos conseillers pour rabais  
spécial sur développement Multi-Unic.

Sur présentation de cette annonce \$1,000 de réduction  
Valable jusqu'au 31 mars

Nous avons des terrains disponibles à Beauport,  
Charlesbourg, Ste-Foy, Cap-Rouge, Lac-Beauport,  
Andienne-Lorette pour d'autres modèles.

les immeubles  
**PIONNIERS inc.**  
359-A Boul. Rochette, Beauport 663-4788

# Libération provisoire de J.-J. Pabiou

par J.-Claude RIVARD

La Cour d'appel du Québec a ordonné, hier soir, la libération provisoire de M. Jean-Jacques Pabiou, qui a récemment été trouvé coupable de meurtre au second degré.

M. Pabiou, un pilote d'a-

viion de 42 ans, impliqué dans les événements qui ont entouré la mort de Mme Christiane Ginas-Lenain, le 27 novembre 1975, pourra recouvrer sa liberté, sur dépôt d'un cautionnement de \$10.000 par tierce personne solvable ainsi qu'en se sou-

mettant à diverses autres conditions.

Son procureur, Me Guy Bertrand, a révélé que ce cautionnement sera déposé, aujourd'hui même, au greffe de la Cour d'appel. Au nom-

bre des conditions imposées par le juge Yves Bernier, l'accusé devra avertir le greffier de tout changement d'adresse, lui remettre son passeport et ne pas quitter le territoire québécois; il devra mensuellement se rapporter à l'officier de service de la

Sûreté du Québec, à Montréal, et éviter d'entrer en communication ou d'importuner les témoins de la Couronne entendus lors de son procès.

En appel

La remise en liberté provisoire de M. Pabiou est consécutive à l'inscription de sa cause devant le plus haut tribunal de la province.

Le juge François Lajoie a récemment autorisé l'intimé à se pourvoir en appel, après que Me Bertrand eut soutenu que son client a été victime d'un déni de justice et qu'il n'aurait jamais été condamné "n'eût été certaines affirmations illégales, injustes et injustifiées faites par le procureur de la Couronne à quelques reprises au cours du procès et en particulier lors de sa plaidoirie".

Le criminaliste Bertrand, qui réclame l'acquiescement de son client et une ordonnance pour la tenue d'un nouveau procès, entend présenter une requête pour faire entendre des témoins, ce qui est chose exceptionnelle devant la Cour d'appel.

Dans le texte de sa requête, il reproche au juge de première instance d'avoir erré en n'acquiesçant pas à sa motion pour dissoudre le jury, après que le représentant du ministère public eut posé des questions tout à fait illégales sur des présumées voies de fait avec lésions que M. Pabiou aurait causées à Mme Ginas-Lenain.

Dans la requête, il sollicite aussi l'autorisation de faire entendre un témoin attestant avoir entendu un constable spécial, préposé à la garde des jurés, expliquer à ces derniers pourquoi la défense avait demandé leur exclusion de la salle, lors de cette requête en mistrial. Il ajoute que le juge devant "ces faits constituant une ingérence inadmissible dans le processus judiciaire" aurait dû consentir au rappel des jurés, après le verdict, pour confirmer ou infirmer les faits portés à la connaissance de la défense.

Affirmations gratuites

Dans le même procédé, le représentant du ministère public, Me Pierre Trahan, se voit reprocher ses "affirmations gratuites qui ont sans doute causé un tort irréparable à la défense"; les attaques injustifiées contre le procureur de la défense; les commentaires sur l'absence de rectification par le juge relativement aux erreurs du représentant du ministère public.

Brossant un tableau de divers aspects de la preuve offerte, Me Bertrand conclut que la poursuite n'a pas réussi à prouver, hors de tout doute raisonnable, la culpabilité de l'accusé. Il soutient que la défense a apporté une preuve prépondérante à l'effet que la victime est décédée d'une mort naturelle et en rapport avec laquelle M. Pabiou n'a rien à voir.

"L'appelant aurait dû, selon la loi et la jurisprudence, être acquitté de l'accusation portée contre lui et, en conséquence, il souffrir d'un déni de justice flagrant", a écrit Me Bertrand.

**CHARLESBOURG MÉDECINE FAMILIALE**



Dr J. Carrol Picard

Le docteur Picard omnipraticien est heureux d'annoncer à la population de Charlesbourg et des environs l'ouverture de son bureau de médecine familiale. Le docteur Picard, natif de QUÉBEC, diplômé en médecine de l'Université Laval en 1963, a exercé sa profession 15 ans dans le comté de Bellechasse.

**BUREAU SUR RENDEZ-VOUS:**  
Le matin: du lundi au vendredi de 9h à 11h  
l'après-midi: lundi et mercredi 1h30 à 4h (13h30 à 15h).  
Le soir: lundi et mercredi 7h à 9h (19h à 21h).  
**VISITES À DOMICILE**  
Urgences acceptées  
230, 67e Rue est  
Charlesbourg  
627-0162

## La mort d'une fillette: P. Lagacé est détenu comme témoin important

par Tom FRECHETTE et Lucien LATULIPPE

Un jeune homme de Charlesbourg a comparu, hier après-midi, devant Me J.-Armand Drouin, coroner de Québec, qui lui a signifié qu'il était détenu comme témoin important relativement à la mort de Kathleen Chayer, âgée de 4 ans, de-

meurant sur la 51e Rue ouest, à Charlesbourg.

Tout cautionnement a été refusé à Pierre Lagacé, âgé de 23 ans, qui a pris le chemin de la prison de Québec jusqu'à jeudi prochain, date de sa nouvelle comparution devant Me Drouin. L'enquête du coroner aura probablement lieu le 5 avril prochain.

L'enquête policière a révélé que la victime était la fille de Martine Chayer, domiciliée sur la 51e Rue ouest, à Charlesbourg, et qu'elle a été déclarée morte à l'hôpital Saint-François-d'Assise, le 4 mars dernier.

Éclatement du foie

L'autopsie pratiquée par le pathologiste Michel Marois a

permis de constater que la fillette avait succombé à un éclatement du foie, blessure qui n'a pu être causée que par un coup des plus violents.

La fillette avait été conduite à l'hôpital par sa mère qui était accompagnée de Pierre Lagacé avec qui elle vit depuis un an.

Pierre Lagacé avait gardé la fillette durant la soirée du 3 mars pendant que Martine Chayer était allée travailler. En arrivant à l'hôpital, il aurait dit aux médecins que Kathleen était tombée dans l'escalier.

Enquête ordonnée

Lors de l'ouverture de l'enquête du coroner le 5 mars, Me Drouin a pris connaissance du rapport de l'autopsie. Se rendant compte que la cause de la mort de l'enfant n'était pas conciliable avec sa présumée chute dans un escalier, il a communiqué avec la police de Charlesbourg qui n'était pas au courant de la mort de la victime et il a ordonné de faire l'enquête.

Le sergent-détective Gaston Sanschagrin et le détective M. Malandin se sont mis à l'œuvre. C'est ainsi qu'avant-hier, ils procédaient à l'arrestation de Pierre Lagacé sur mandat du coroner.

Les circonstances qui ont entouré la mort de la jeune Kathleen seront révélées lors de l'enquête du coroner.

## Charette admet sa culpabilité et connaîtra sa sentence lundi

MONTREAL (PC) — Le juge en chef Yves Mayrand, des Sessions de la paix, a accueilli avec beaucoup de

compréhension et de gentillesse, hier, l'aveu de culpabilité de Jean-Pierre Charette, le dernier des ex-felquistes à

revenir, en janvier dernier, sur la terre de ses aïeux.

C'est au moment où on devait fixer la date de son examen, maintenant âgé de 36 ans, a reconnu avoir été l'auteur de trois attentats à la bombe, en 1968, aux clubs politiques de la Renaissance et de Réforme ainsi qu'à un entrepôt de la Régie des alcools, à Montréal. Une seule de ces trois bombes, celle placée à la Régie des alcools, avait explosé sans toutefois causer beaucoup de dégâts ni aucune blessure.

Même s'il a reporté à lundi le moment de l'imposition de la sentence, le juge Mayrand a exigé l'incarcération immédiate de l'accusé.

## Une tache de pétrole près des plages de l'île du Cap-Breton

HALIFAX (PC) — Une tache de pétrole longue de 30 km et large de 10 a été signalée sur des plages du sud-est de l'île du Cap-Breton, a révélé hier soir un porte-parole du ministère fédéral de l'Environnement. La tache a été aperçue vers midi par un pilote d'hélicoptère de la Garde-côte canadienne.

Cabot, pourrait atteindre 6.000 tonnes. On l'avait d'abord fixée à un maximum de 3.500 tonnes.

Le directeur régional de la Garde-côte, M. K. C. Curren, devait décider aujourd'hui à l'aube si les conditions de glace permettent à quatre remorqueurs de haler la poupe du Kurdistan, avec ses 17.000 tonnes de brut, via la baie de Chedabucto, jusqu'à Port Hawkesbury, pour le pomper et le mettre en lieu sûr.

**ATTENTION - ATTENTION**

**GENS DE RIMOUSKI, RIVIERE-DU-LOUP, MATANE ET DU BAS-DU-FLEUVE**

... nous serons à l'Auberge des Gouverneurs au 155, boul. René-Lévesque ouest, à Rimouski, le samedi 24 mars et le dimanche 25 mars.

ACHETONS PIÈCES D'OR, D'ARGENT ET BILLETS ANCIENS PAYONS COMPTANT EN ARGENT

**Le Géant de l'Argent**

**RESTAURANT LE PAILLEUR**  
3400, chemin Ste-Foy  
653-5221

**Château Bonne Entente**  
1949 30e ANNIVERSAIRE 1979

**MENU FAMILIAL DU DIMANCHE**  
12h à 14h et 18h à 21h30  
POINTE DE TOURTIÈRE QUÉBÉCOISE \$1.00  
POTAGE DU JOUR  
OU  
CONSOMME DE BOEUF  
OU  
JUS À VOTRE CHOIX

POITRINE DE POULET PANÉE \$3.75  
OMELETTE AUX CHAMPIGNONS DE PARIS \$4.25  
SALADE DE CREVETTES DE MATANE \$4.75  
TRUITE DES LACS DU QUÉBEC \$6.00  
à la mode du Chef

ESCALOPE DE VEAU DU MAÎTRE D'HÔTEL \$7.50  
ROTI DE BOEUF AU JUS \$9.50  
1/2 portion enfant \$5.00

DESSERTS DU CHARIOT  
CAFÉ, THE

• Salon intime pour réceptions • Repas d'hommes d'affaires

Repas offert gratuitement aux couples, qui célèbrent en 1979 leur 30e anniversaire de mariage.

**RESERVATIONS: 653-5221**

**ISOLATION SAMIV LTÉE**

**SPÉCIALISTE EN APPLICATION DE POLYURÉTHANE**

**TOITS - GRENIERS - SOUS-SOLS DE MAISONS - CHALETS - ÉCOLES - ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES - CAVES À LÉGUMES - VIEILLES MAISONS RENOVÉES - RESERVOIRS - ETC.**

**ISOLATION**

907, boul. Rochette, Beauport  
663-6021

**STEAMATIC**

**Le nettoyage supérieur**  
(sans savon ni produit chimique)

**TAPIS MEUBLES TENTURES**

Utilisé uniquement par des spécialistes formés rigoureusement, le procédé exclusif Steamatic nettoie en profondeur et fait disparaître les taches que les autres procédés laissent. Steamatic prolonge la beauté et la durée de meubles, tapis, etc...

**NETTOYAGES RESIDENTIELS ET COMMERCIAUX**  
Appelez-nous pour une estimation gratuite!

**STEAMATIC DE QUEBEC INC.**  
627-1940

**NOUVEAU MAGASIN DE TISSUS**

**TISSUS KARO ENR.**

Jusqu'à samedi  
**GRANDE VENTE D'OUVERTURE**

**25% DE RABAIS SUR TOUS LES TISSUS EN MAGASIN.**

**4820 HENRI-BOURASSA CHARLESBOURG**  
**628-8711**

COIN DE LA MARIEE - COIN MODE ET IMPORTATION - PATRONS (3) - ACCESSOIRES - DENTELLES

MISE DE COTE  
Stationnement gratuit à l'arrière.

**L'Éden un nouveau royaume au coeur de Québec!**

**Maintenant ouvert**

- L'endroit idéal pour se retrouver entre amis, où l'on peut danser sur les rythmes en vogue et déguster des repas légers.
- Au 23<sup>e</sup> étage du Hilton Québec, on y accède directement par un ascenseur express.
- Un décor qui n'a pas fini de vous surprendre et une ambiance incomparable.
- Venez y faire un tour, vous en ferez votre paradis à la fin de la journée!
- Ouvert tous les jours de 20h à 3h.

**Hilton Québec**

# toronto

Volume des transactions: 5,703,000 actions. — 300 titres: 1,455.87 en hausse de 11.68

## Bonne avance de l'indice

Ce fut une excellente journée, hier à la Bourse de Toronto, l'indice composé terminant avec une bonne avance de 11.68 à 1.455.87. Les miniers progressent de 25.04 à 1.329.01, les hydrocarbures de 20.34 à 2.155.09 — un record haut — et les industrielles de 9.68 à 1.191.75. Mais les financières abandonnent 1.40 et se replient à 1.184.43. Signalons une chute de près de 23 points dans l'immobilier. Le volume des transactions comprenait 5.70 millions d'actions et, dans le secteur des options 1.857 contrats ont été négociés. Les opérations ont repris à l'ouverture du marché sur Universal Sections dont l'arrêt avait été ordonné mercredi. Cette société propose de fusionner avec Fagan Investments, qui détient 82 pour cent des actions de la première. Le titre gagne un point et cote \$7.

### Cours transmis par la Presse Canadienne

**A et B**

Alcoa	49.10	285	280	285
Alcan	1300	470	465	470
Alcan Div	2250	187	185	187
Alcan Ind	1750	185	180	185
Alcan Ind Div	400	16	15	16
Alcan Ind Div	1100	102	102	102
Alcan Ind Div	1250	102	102	102
Alcan Ind Div	1300	102	102	102
Alcan Ind Div	1350	102	102	102
Alcan Ind Div	1400	102	102	102
Alcan Ind Div	1450	102	102	102
Alcan Ind Div	1500	102	102	102
Alcan Ind Div	1550	102	102	102
Alcan Ind Div	1600	102	102	102
Alcan Ind Div	1650	102	102	102
Alcan Ind Div	1700	102	102	102
Alcan Ind Div	1750	102	102	102
Alcan Ind Div	1800	102	102	102
Alcan Ind Div	1850	102	102	102
Alcan Ind Div	1900	102	102	102
Alcan Ind Div	1950	102	102	102
Alcan Ind Div	2000	102	102	102
Alcan Ind Div	2050	102	102	102
Alcan Ind Div	2100	102	102	102
Alcan Ind Div	2150	102	102	102
Alcan Ind Div	2200	102	102	102
Alcan Ind Div	2250	102	102	102
Alcan Ind Div	2300	102	102	102
Alcan Ind Div	2350	102	102	102
Alcan Ind Div	2400	102	102	102
Alcan Ind Div	2450	102	102	102
Alcan Ind Div	2500	102	102	102
Alcan Ind Div	2550	102	102	102
Alcan Ind Div	2600	102	102	102
Alcan Ind Div	2650	102	102	102
Alcan Ind Div	2700	102	102	102
Alcan Ind Div	2750	102	102	102
Alcan Ind Div	2800	102	102	102
Alcan Ind Div	2850	102	102	102
Alcan Ind Div	2900	102	102	102
Alcan Ind Div	2950	102	102	102
Alcan Ind Div	3000	102	102	102
Alcan Ind Div	3050	102	102	102
Alcan Ind Div	3100	102	102	102
Alcan Ind Div	3150	102	102	102
Alcan Ind Div	3200	102	102	102
Alcan Ind Div	3250	102	102	102
Alcan Ind Div	3300	102	102	102
Alcan Ind Div	3350	102	102	102
Alcan Ind Div	3400	102	102	102
Alcan Ind Div	3450	102	102	102
Alcan Ind Div	3500	102	102	102
Alcan Ind Div	3550	102	102	102
Alcan Ind Div	3600	102	102	102
Alcan Ind Div	3650	102	102	102
Alcan Ind Div	3700	102	102	102
Alcan Ind Div	3750	102	102	102
Alcan Ind Div	3800	102	102	102
Alcan Ind Div	3850	102	102	102
Alcan Ind Div	3900	102	102	102
Alcan Ind Div	3950	102	102	102
Alcan Ind Div	4000	102	102	102
Alcan Ind Div	4050	102	102	102
Alcan Ind Div	4100	102	102	102
Alcan Ind Div	4150	102	102	102
Alcan Ind Div	4200	102	102	102
Alcan Ind Div	4250	102	102	102
Alcan Ind Div	4300	102	102	102
Alcan Ind Div	4350	102	102	102
Alcan Ind Div	4400	102	102	102
Alcan Ind Div	4450	102	102	102
Alcan Ind Div	4500	102	102	102
Alcan Ind Div	4550	102	102	102
Alcan Ind Div	4600	102	102	102
Alcan Ind Div	4650	102	102	102
Alcan Ind Div	4700	102	102	102
Alcan Ind Div	4750	102	102	102
Alcan Ind Div	4800	102	102	102
Alcan Ind Div	4850	102	102	102
Alcan Ind Div	4900	102	102	102
Alcan Ind Div	4950	102	102	102
Alcan Ind Div	5000	102	102	102
Alcan Ind Div	5050	102	102	102
Alcan Ind Div	5100	102	102	102
Alcan Ind Div	5150	102	102	102
Alcan Ind Div	5200	102	102	102
Alcan Ind Div	5250	102	102	102
Alcan Ind Div	5300	102	102	102
Alcan Ind Div	5350	102	102	102
Alcan Ind Div	5400	102	102	102
Alcan Ind Div	5450	102	102	102
Alcan Ind Div	5500	102	102	102
Alcan Ind Div	5550	102	102	102
Alcan Ind Div	5600	102	102	102
Alcan Ind Div	5650	102	102	102
Alcan Ind Div	5700	102	102	102
Alcan Ind Div	5750	102	102	102
Alcan Ind Div	5800	102	102	102
Alcan Ind Div	5850	102	102	102
Alcan Ind Div	5900	102	102	102
Alcan Ind Div	5950	102	102	102
Alcan Ind Div	6000	102	102	102
Alcan Ind Div	6050	102	102	102
Alcan Ind Div	6100	102	102	102
Alcan Ind Div	6150	102	102	102
Alcan Ind Div	6200	102	102	102
Alcan Ind Div	6250	102	102	102
Alcan Ind Div	6300	102	102	102
Alcan Ind Div	6350	102	102	102
Alcan Ind Div	6400	102	102	102
Alcan Ind Div	6450	102	102	102
Alcan Ind Div	6500	102	102	102
Alcan Ind Div	6550	102	102	102
Alcan Ind Div	6600	102	102	102
Alcan Ind Div	6650	102	102	102
Alcan Ind Div	6700	102	102	102
Alcan Ind Div	6750	102	102	102
Alcan Ind Div	6800	102	102	102
Alcan Ind Div	6850	102	102	102
Alcan Ind Div	6900	102	102	102
Alcan Ind Div	6950	102	102	102
Alcan Ind Div	7000	102	102	102
Alcan Ind Div	7050	102	102	102
Alcan Ind Div	7100	102	102	102
Alcan Ind Div	7150	102	102	102
Alcan Ind Div	7200	102	102	102
Alcan Ind Div	7250	102	102	102
Alcan Ind Div	7300	102	102	102
Alcan Ind Div	7350	102	102	102
Alcan Ind Div	7400	102	102	102
Alcan Ind Div	7450	102	102	102
Alcan Ind Div	7500	102	102	102
Alcan Ind Div	7550	102	102	102
Alcan Ind Div	7600	102	102	102
Alcan Ind Div	7650	102	102	102
Alcan Ind Div	7700	102	102	102
Alcan Ind Div	7750	102	102	102
Alcan Ind Div	7800	102	102	102
Alcan Ind Div	7850	102	102	102
Alcan Ind Div	7900	102	102	102
Alcan Ind Div	7950	102	102	102
Alcan Ind Div	8000	102	102	102
Alcan Ind Div	8050	102	102	102
Alcan Ind Div	8100	102	102	102
Alcan Ind Div	8150	102	102	102
Alcan Ind Div	8200	102	102	102
Alcan Ind Div	8250	102	102	102
Alcan Ind Div	8300	102	102	102
Alcan Ind Div	8350	102	102	102
Alcan Ind Div	8400	102	102	102
Alcan Ind Div	8450	102	102	102
Alcan Ind Div	8500	102	102	102
Alcan Ind Div	8550	102	102	102
Alcan Ind Div	8600	102	102	102
Alcan Ind Div	8650	102	102	102
Alcan Ind Div	8700	102	102	102
Alcan Ind Div	8750	102	102	102
Alcan Ind Div	8800	102	102	102
Alcan Ind Div	8850	102	102	102
Alcan Ind Div	8900	102	102	102
Alcan Ind Div	8950	102	102	102
Alcan Ind Div	9000	102	102	102
Alcan Ind Div	9050	102	102	102
Alcan Ind Div	9100	102	102	102
Alcan Ind Div	9150	102	102	102
Alcan Ind Div	9200	102	102	102
Alcan Ind Div	9250	102	102	102
Alcan Ind Div	9300	102	102	102
Alcan Ind Div	9350	102	102	102
Alcan Ind Div	9400	102	102	102
Alcan Ind Div	9450	102	102	102
Alcan Ind Div	9500	102	102	102
Alcan Ind Div	9550	102	102	102
Alcan Ind Div	9600	102	102	102
Alcan Ind Div	9650	102	102	102
Alcan Ind Div	9700	102	102	102
Alcan Ind Div	9750	102	102	102
Alcan Ind Div	9800	102	102	102
Alcan Ind Div	9850	102	102	102
Alcan Ind Div	9900	102	102	102
Alcan Ind Div	9950	102	102	102
Alcan Ind Div	10000	102	102	102

Bank of Montreal	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of Toronto	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of Nova Scotia	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of New Brunswick	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of Prince Edward Island	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of Newfoundland	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the Atlantic	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the Maritimes	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the North West	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the West	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the Yukon	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the Northwest Territories	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the Nunavut	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the Arctic	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the South	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the East	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the Central	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the West Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the North Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the South Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the East Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the West Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the North Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the South Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the East Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the West Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the North Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the South Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the East Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the West Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the North Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the South Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the East Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the West Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the North Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the South Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the East Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the West Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the North Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the South Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the East Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the West Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the North Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the South Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the East Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the West Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the North Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the South Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the East Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the West Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the North Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the South Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the East Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the West Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the North Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the South Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of the East Coast	100	11 1/2	18 1/2	18 1/2
Bank of				

# économie

## Nutribec Itée



Pierre Vinet

Monsieur Bernard Laberge, président du conseil d'administration de Nutribec Itée, est heureux d'annoncer la nomination de M. Pierre Vinet, r.i.a., c.a., au titre de directeur général.

Monsieur Vinet est détenteur d'un baccalauréat en arts de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences commerciales de l'Université de Sherbrooke. Il s'est joint à l'équipe de Nutribec en septembre 1977 à titre de contrôleur et, par la suite, assumé les fonctions de directeur des services administratifs et de directeur général adjoint avant d'accéder à cette nouvelle fonction. Il a fait partie d'un important bureau de comptables agréés de la région montréalaise à titre de directeur en fiscalité et possède une connaissance poussée du monde de l'industrie méneurière et de l'industrie agro-alimentaire du Québec.

Nutribec Itée possède trois usines au Québec et se spécialise dans la fabrication d'aliments du bétail et de suppléments protéiques.

## l'argent

TORONTO (PC) — Handy and Harman of Canada Ltd. évaluait hier l'argent canadien à \$8,927 l'once de Troyes.

# La Société d'investissement Desjardins veut porter son capital-actions à \$100 millions

par Jean-Paul GAGNE

La Société d'investissement Desjardins (SID) consultera au cours des prochaines semaines ses actionnaires, c'est-à-dire les unions régionales et institutions du mouvement Desjardins pour accroître son capital-actions à près de \$100 millions au cours des cinq prochaines années.

La SID possède maintenant un capital-actions de \$36 millions originaire de sa première capitalisation en 1971; cette somme représentait alors 1 pour 100 des actifs globaux des institutions membres du Mouvement Desjardins.

Comme les actifs globaux du mouvement se chiffraient par \$9,9 milliards à la fin de 1978, M. Guy Bernier, président du conseil de la SID, estime que la capitalisation de la société d'investissement pourrait atteindre \$95 à \$100 millions, de façon à conserver la même proportion des actifs globaux du mouvement.

Présentement, la SID ne peut pas envisager d'autres placements ou investissements en capital de risque puisqu'elle n'a plus de réserves disponibles.

Le vice-président exécutif, M. Paul Gauthier, a

affirmé à ce sujet que la SID pourrait quand même réaliser une transaction si jamais une bonne affaire se présentait puisque la société pourrait toujours avoir accès à du financement temporaire de ses actionnaires ou auprès d'autres institutions.

### Projets

Selon M. Bernier, la SID a plusieurs dossiers fort intéressants à l'étude dans divers secteurs et l'un de ceux-ci est le transport aérien. On sait que la participation du Mouvement Desjardins est acquise dans le financement du regroupement de Québecair et de Nordair, mais rien n'a encore été arrêté à ce sujet.

Jusqu'à maintenant, les investissements de la SID ont été les suivants: 90 pour 100 du Crédit industriel Desjardins, la filiale de prêt industriel, 51 pour 100 de Culinar qui possède notamment les gâteaux Vachon, les Produits Diamant et Lido Biscuit, 49,9 pour 100 de Sico Inc., qui possède notamment les Peintures Crown Diamond et les Peintures Mont-Royal, 30 pour 100 de Canam-Manac, qui possède notamment Treco Inc. et Manac Inc. et 15 pour 100 de la Corporation de gestion La Verendrye

qui possède notamment Brazeau Transport et qui s'apprete à acheter Télé-Capitale Ltée.

M. Gauthier a révélé que la SID cherchait à prendre des participations déterminantes (entre 30 et 40 pour 100) de façon à exercer une influence au niveau du conseil d'administration et avoir un mot à dire dans les décisions importantes des compagnies associées.

Le bilan déposé, hier, par la SID comprend aussi les chiffres relatifs aux deux filiales de la société, soit le Crédit industriel et Culinar.

Ces actifs consolidés se chiffraient par \$126,7 millions à la fin de décembre 1978, comparativement à \$70,5 millions l'année précédente. La SID a réalisé des revenus bruts de \$109 millions, qui ont laissé un profit net après impôt de \$4,5 millions. La comparaison avec 1977 est difficile parce que les résultats de Culinar n'étaient pas consolidés.

### Crédit industriel

Quant au bilan du Crédit industriel Desjardins qui appartient à 90 pour 100 à la SID et à 10 pour 100 à la Banque Provinciale,

il montre un actif de \$65 millions, comparativement à \$44 millions en 1977. Les nouvelles affaires conclues en 1978 se sont élevées à \$31 millions en regard de \$26 millions l'année précédente.

Les bénéfices du Crédit industriel se sont chiffrés par \$592,172 comparativement à \$571,692 pour l'année précédente, ce qui laisse un rendement sur le capital investi (\$10 millions par le Mouvement Desjardins et \$1 million par la Banque Provinciale) de 5 pour 100 seulement.

Il faut savoir que le Crédit industriel emprunte à l'extérieur du mouvement la majeure partie des capitaux qu'il se réprète. La structure financière du CID était composée à la fin de 1978 d'un avoir des actionnaires de \$12,3 millions dont \$1,3 million de bénéfices non répartis, et d'un passif de \$52,8 millions.

Le vice-président exécutif du CID, M. Gilles Handfield, a révélé, hier, que son institution pouvait conserver un rapport de 1 à 14 relativement à sa capitalisation et sa dette; en d'autres termes, pour chaque dollar in-

vesti par ses actionnaires, le CID peut prêter \$14.

Les prêts du CID sont fortement concentrés dans les régions de Montréal, Québec et Trois-Rivières. M. Raymond Blais, président du conseil du CID a déclaré que l'organisme de financement cherchait à se régionaliser davantage et à prendre davantage de marché à l'extérieur des grandes villes.

Pour cela, un instrument de premier ordre est à la portée des institutions de prêts industriels et d'investissements du mouvement Desjardins: les 1250 caisses populaires. Mo jusqu'à maintenant, les caisses ne semblent pas encore être toutes devenues des centres d'accueil ou encore des centres locaux de transmission de projets d'investissement aux institutions supérieures.

C'est une préoccupation qui partage plusieurs dirigeants du mouvement, dont M. Raymond Blais, directeur général de l'Union régionale de Québec, et nul doute qu'un travail d'information sera fait auprès des caisses au cours des prochains mois.

## NOMINATIONS CHEZ GULF CANADA



W. H. Burkhiser

L. G. Dodd

Gulf Canada Limitée vient d'annoncer la nomination de messieurs W. H. Burkhiser et L. G. Dodd aux postes de vice-présidents. Ils sont entrés en fonction le 1<sup>er</sup> mars.

Monsieur Burkhiser, diplômé de l'Université Duquesne, est entré au service de Gulf Oil Corporation en 1949. Il a été nommé trésorier de Gulf Canada en 1975, poste qu'il détient toujours.

Monsieur Dodd a été nommé contrôleur et succède ainsi à monsieur J. A. Scobie qui a pris sa retraite après 37 ans de service. Monsieur Dodd était auparavant contrôleur pour le compte d'un important constructeur de véhicules automobiles. Il possède un baccalauréat en administration de l'Université de la Saskatchewan et une maîtrise en administration de l'Université de la Californie. (ANN.)

## Québecor ne songe pas à un quotidien dans l'Est du Québec

RIMOUSKI — Selon le vice-président de Québecor, M. Pierre Gauvreau, cette société ne songe pas à implanter un quotidien dans l'Est du Québec, même si une récente étude indique qu'un quotidien pourrait survivre dans la région de Rimouski.

M. Gauvreau, confrencier invité au diner mensuel de la Chambre de commerce de Rimouski, a fait état de la rapide évolution de Québecor, dont le volume d'affaires est passé de \$11 millions en 1969, à \$155 millions en 1978. Il a également parlé de l'expérience du Philadelphia Journal qui tire maintenant à

78,000 exemplaires, et dont on considère le lancement réussi, même s'il ne fait pas encore ses frais, puisque les annonceurs commencent maintenant à accorder leur confiance à ce journal du groupe Péladeau.

Interrogé à l'issue de la conférence au sujet d'un éventuel quotidien dans l'Est du Québec, M. Gauvreau a rappelé que Québecor avait fait une tentative dans la région d'Abitibi, où un quotidien aurait pu être rentable, mais que l'expérience n'a pas été concluante.

# Le CPQ se prononce pour une application graduelle des nouvelles normes du travail

(PC) — Le Conseil du patronat du Québec s'interroge sérieusement sur l'opportunité de mettre en application en même temps l'ensemble des nouvelles normes du travail prévues dans le projet de loi 126 en raison d'une hausse des coûts "non-productifs" qu'elles entraîneraient pour les entreprises.

# L'Alcan met au point un nouvel alliage

La société Alcan vient de rendre publique la découverte d'un nouvel alliage susceptible de révolutionner la production de véhicules de transport, de machines et de matériel de bureau.

Le nouveau matériau, connu sous le nom d'alliage superplastique d'Alcan, contient notamment du zinc et du calcium. Son nom lui vient du fait, selon l'Alcan, qu'il offre les mêmes propriétés de légèreté, d'élasticité et de résistance que les plastiques.

On peut lui donner des formes compliquées grâce au thermo-forage, procédé qui consiste à appliquer le métal chaud au moyen d'air comprimé à l'intérieur ou à l'extérieur de moules.

Alcan produira au début le super-

plastique en trois épaisseurs — 1,6 mm, 2,2 mm, et 3,2 mm — dans son laminoir de Kingston, en Ontario. Le matériau est déjà disponible pour les manufacturiers et il demeure possible que le consommateur le retrouve par exemple prochainement sous forme d'ustensiles de cuisine, de pièces d'automobile, de circuits intégrés pour mini-ordinateur, etc.

L'alliage superplastique, de l'avis d'Alcan, permettra la fabrication économique de pièces compliquées, dont la production en aluminium au moyen des techniques traditionnelles de formage, estampage et moulage serait trop onéreuse.

Le procédé de formage du superplastique consiste tout bonnement à

presser, par air comprimé, la feuille métallique sur la paroi intérieure ou extérieure d'un moule mâle ou femelle. D'importantes économies sont réalisées grâce à la simplicité de l'outilage.

Le procédé, selon l'Alcan, devrait être particulièrement attrayant pour la production, en faible ou moyen volume, de pièces destinées aux autobus, camions, avions ou hélicoptères, véhicule de loisir, voitures de chemin de fer et bateaux.

Le nouveau matériau serait notamment précieux dans le cas des véhicules parce qu'il résiste à la corrosion.

Il présente une attrayante couleur grise, selon l'Alcan.

—les jours chômés et payés seront au nombre d'au moins trois alors qu'il n'y en a qu'un aujourd'hui;

—les vacances annuelles de trois semaines après 10 années de service.

Le CPQ est en parfait accord avec le principe de ces nouvelles normes mais il suggère de la capacité de payer de notre économie et évaluer ainsi la sagesse de promulguer en même temps plusieurs normes nouvelles, sans compter que le Québec offre le plus haut salaire minimum du continent.

Ces nouvelles normes qui sont susceptibles d'entraîner des augmentations de coût pour les employeurs peuvent se résumer à celles-ci:

—réduction de la semaine normale de travail de 45 à 44 heures;

—le temps supplémentaire serait payé dorénavant une fois et demie le taux du salaire effectif au lieu du salaire minimum comme c'est le cas actuellement;

## bestiaux

MONTREAL (PC) — Les prix de toutes les catégories de bovins étaient généralement stables, cette semaine, au marché aux bestiaux de Montréal. Les affaires ont démarré lentement lundi, puis elles sont allées en croissant. Les arrivages comprenaient 1,022 bovins, 1,574 veaux et deux agneaux.

Les prix s'établissaient ainsi:

Bouvillons: B: \$69-73.50.

Génisses: B: \$68-72.75; commercial: \$62-66.50.


Vaches: D1, D2: \$61-65, avec un plafond de \$66.25; D3: \$58-60.75; D5: \$50-57.75.

Taureaux: \$68-75.


Veaux: animaux de choix: \$122-135 avec un plafond de \$141; bons: \$115-121; moyens: \$105-114; communs: \$80-104.

Bovins de remplacement: \$122-199 avec un plafond de \$206; moyens et communs: \$98-120.

Prix moyen du porc ontarien, hier: \$70.36.



**LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC DINER-CAUSERIE**



**M. DANIEL PERLSTEIN**  
président  
Société Nationale de l'Amiante du Québec  
Sujet:  
**LES POSSIBILITÉS DE TRANSFORMATION DE L'AMIANTE AU QUÉBEC**  
Le lundi 26 mars à 12h00  
au Salon no 2 du Pavillon Pollack Université Laval  
Coût: \$7.00/pers.  
R.S.V.P.: 692-2568



## Restez en contact avec la famille et les amis au Canada et aux États-Unis.

Courrier de première classe, dix-sept cents. Cartes de souhaits, quinze cents.



Les Postes... lien entre 23 millions de Canadiens.

# Amiante Les producteurs souscriront \$2 millions par an au futur institut de recherche

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du SOLEIL

THETFORD MINES — En plus de verser \$500.000 au fonds de démarrage, les producteurs d'amiante du Québec souscriront \$2 millions annuellement, soit 1/2 de un pour 100 de leur volume de ventes annuelles, au financement de l'Institut québécois de recherche et de développement de l'amiante qui doit être créé d'ici juin prochain, tandis que la contribution du gouvernement québécois sera de \$1 million par année. L'entente serait d'une durée de cinq ans.

C'est ce que LE SOLEIL a appris d'une source digne de foi. Il s'agit là

d'un compromis entre l'Etat québécois et les compagnies minières puisque le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, avait sollicité de ces dernières, en septembre dernier, une participation annuelle de \$4 millions, soit un pour 100 de leur chiffre d'affaires.

Interrogé par LE SOLEIL, hier, M. Paul Filteau, vice-président exécutif et secrétaire de l'Association des mines d'amiante du Québec, a confirmé les informations précitées. Il a précisé que l'entente de principe intervenue entre les parties serait paraphée d'ici deux semaines.

Le futur institut doit prendre la

relève du centre de recherche et de développement sur l'amiante mis sur pied en 1977 par l'université de Sherbrooke à coup de subventions gouvernementales. Celui-ci a démarré avec un budget de \$466.000 dont \$300.000 furent souscrits par le gouvernement québécois. Ses prévisions pécuniaires pour 1978-79 sont de \$1 million dont \$735.000 proviennent de subventions promises par le gouvernement du Québec. C'est un peu à cause de l'effort financier déjà fourni par le gouvernement québécois que les producteurs d'amiante ont consenti à absorber, jusqu'à un montant maximum de \$500.000, les frais de démarrage du nouveau centre de recherche.

## Direction bipartite

Le futur institut sera un organisme autonome. Composé de huit membres, le bureau de direction comprendra quatre représentants du gouvernement et quatre délégués de l'industrie. Il est à prévoir que le budget annuel de fonctionnement sera de l'ordre de \$3 millions au cours des cinq prochaines années. Le centre de recherche sera implanté très probablement sur le campus de l'université de Sherbrooke en raison des travaux déjà amorcés et des équipements déjà existants. Il est possible également que la ville minière de Thetford Mines obtienne sa part du gâteau dans ce domaine scientifique.

# Fortes pressions pour que l'institut soit indépendant des producteurs

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Des pressions se font de plus en plus fortes auprès du gouvernement québécois pour que le futur institut national de recherche et de développement de l'amiante soit indépendant des producteurs de l'amiante afin que ces derniers ne puissent s'accaparer des bons dossiers comme l'ont fait récemment "Les Mines Carey-Canadiennes Ltée" en annonçant l'implantation prochaine à Tring-Jonction, au coût de \$5 millions, d'une usine de laine minérale (de roche) à partir de résidus d'amiante.

Ces pressions se font sentir au moment où le gouvernement et les compagnies minières ont déjà conclu une entente verbale de principe con-

cernant le financement du prochain centre de recherche conjoint gouvernement-industries.

Il est cependant douteux que ces pressions puissent changer quoi que ce soit. Le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, a déjà dit publiquement que le gouvernement ne pouvait contraindre les producteurs à investir dans un centre de recherche sans leur accorder en retour un droit de regard.

## L'affaire de la Carey

Les participants au congrès régional de l'Estrée du Parti québécois qui a eu lieu, en fin de semaine dernière, à Coaticook, ont réclamé la création d'un institut de recherche qui serait indépendant des producteurs afin que les résultats des travaux

deviennent la propriété des Québécois.

Présent à une partie des délibérations, le ministre Bérubé dut avouer qu'une compagnie à qui la Société nationale de l'amiante (SNA) avait soumis un projet intéressant touchant la fabrication d'un nouveau produit en entretenant l'espoir de s'y associer, avait décidé de faire cavalier seul.

Le producteur concerné est l'entreprise "Les Mines Carey-Canadiennes Ltée" qui a annoncé, le 12 mars dernier, l'implantation à proximité de la mine qu'elle exploite à Tring-Jonction, au coût de \$5 millions, d'une usine de transformation de résidus d'amiante pour produire de la laine minérale. La compagnie qui est une filiale de la société multinationale américaine Jim Walter avait laissé entendre que ce projet avait été l'aboutissement de travaux effectués

au centre de recherche de la maison mère à Petersburg, en Floride.

Cependant, la version apportée par M. Jean-Marc Lalancette, directeur de la recherche et du développement de la SNA, est fort différente. Selon lui, c'est la SNA qui a détaché cette étude non brevetée, vieille de 10 ans réalisée par un chercheur du ministère fédéral de l'Energie, des Mines et des Ressources, en faisant l'inventaire des études et brevets rattachés à l'amiante. La SNA l'a présentée à la Carey, accompagnée d'une étude du marché. Elle n'a eu d'autre nouvelle que l'annonce de la réalisation prochaine du projet. "La SNA n'a pas l'intention de se substituer à l'entreprise privée mais, néanmoins, elle aurait aimé recevoir le crédit qui lui était dû", a-t-il dit.

Il est à prévoir que la SNA collaborera davantage avec le Centre de recherche sur l'amiante déjà existant à l'université de Sherbrooke qu'avec le prochain Institut de développement conjoint gouvernement-producteurs.

# Police d'assurance en langage simplifié

par Pierre MARTEL

D'ici quelques années, les consommateurs québécois d'assurance pourront enfin comprendre le produit qu'ils achètent. Selon toute vraisemblance, l'ensemble des contrats d'assurance sera rédigé en langage simplifié.

En effet, depuis quelques mois, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) effectue un travail de vulgarisation sur le contrat d'assurance-habitation. Jusqu'à maintenant, il a réussi à mettre au point une formule-type en langue anglaise.

Pendant ce temps, la section québécoise du BAC poursuit ses travaux visant à mettre au point une formule-type en langue française du contrat d'assurance-habitation.

Selon le directeur par intérim du BAC québécois, M. Marcel Tassé, la formule française en langage simplifié devrait être finalisée dans environ deux mois.

\*Actuellement, les avocats du

BAC travaillent à s'assurer que les clauses de la police en langage simplifié respectent celles de la loi des assurances du Québec, a-t-il précisé.

Dès que la formule sera à point, le BAC, un organisme qui regroupe la plupart des assureurs privés, suggérera fortement à ses membres de l'utiliser.

Eventuellement, toujours selon M. Tassé, le BAC songe à étendre son programme de vulgarisation à tous les types de contrats d'assurance IARD, c'est-à-dire, aux contrats d'assurance générale.

En agissant ainsi, le Bureau d'assurance du Canada emboîte le pas à un de ses membres, l'Assurance Royale. En effet, celle-ci, depuis quelques mois, offre à ses clients de langue française une police d'assurance de biens en langage simplifié. Or, jusqu'à maintenant, l'Assurance Royale se dit très stiffe de la réaction des consommateurs devant son nouveau produit.

# La loi des banques prolongée d'un an

OTTAWA (PC) — Le Communisme ont rapidement voté hier un projet de loi prorogeant d'un an l'actuelle loi des banques, vieille de 13 ans.

Les députés n'en ont pas moins exprimé leur déception de constater que le parlement n'avait pas réussi à terminer l'étude de la nouvelle législation.

C'est la troisième fois que la loi votée en 1967 est prorogée.

En 1870, les pères de la confédéra-

tion avaient décidé que le parlement devait, une fois tous les dix ans, renouveler le mandat des banques.

En déposant son projet de prorogation, le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, a déclaré qu'il partageait les regrets de tous les Canadiens qui avaient espéré le vote d'une nouvelle législation avant les élections.

Il a donc invité l'opposition à voter la prorogation, "seule solution logique".

## en un clin d'oeil

# Les marchands de meubles craignent de devoir augmenter leurs prix

Les marchands de meubles craignent de devoir augmenter leurs prix de vente de l'ordre de 10 pour cent dès le premier avril et de subir par la suite un ralentissement considérable de leurs chiffres d'affaires alors que les fabricants québécois verraient se gonfler le flot des importations américaines. Le président de la Corporation des marchands de meubles du Québec, M. Gérard Veilleux, a expliqué qu'une augmentation allant jusqu'à 100 pour cent des tarifs de transport étudiée actuellement par la Commission des transports du Québec, alors que ces frais baissent aux Etats-Unis, risque de provoquer à la fois une diminution des commandes des fabricants québécois et un gonflement des prix des marchands de meubles. Les coûts de transport peuvent représenter de 10 à 15 pour cent du prix de détail des meubles et parfois jusqu'à 50 pour cent pour les articles les moins dispendieux.

devient vice-président (service abonnements) de la région du Québec.

## Rolmex obtient un contrat de \$4 millions au Japon

Une société japonaise vient de signer avec M. Rolland Saint-Pierre, président directeur général de Rolmex Electro Inc., de Valrennes, un contrat d'approvisionnement de yaoutières électroniques d'une valeur de \$4 millions. D'une durée de cinq ans, ce contrat est renouvelable. C'est la publication dans le magazine américain Newsweek d'un article sur les avantages de la yaoutière Rolmex qui a incité les Japonais à s'intéresser.

## Gisement de gaz naturel découvert à Abou Dhabi

Un gisement de gaz naturel qui pourrait être le plus important du monde, a été découvert à Abou Dhabi, dans le secteur pétrolier de Oum Al-Cheif, a annoncé hier le journal Al-Itihad de l'Etat des Emirats Arabes Unis. Les travaux de prospection n'ont pas été encore achevés mais selon les premières informations recueillies, le gisement serait des plus importants et son exploitation très prometteuse.

## Northern Telecom: \$135 millions à la recherche

Northern Telecom consacra \$135 millions à la recherche et au développement industriels cette année, soit 38 porc de plus que l'an dernier. Les fonds serviront principalement à la mise au point des systèmes de communications à fibres optiques.

## Thibeault & Associés: le ministre Payette n'entend pas demander d'enquête

La faillite de Thibeault & Associés de Québec, sort de ma juridiction et passe sous juridiction fédérale, ce qui ne veut pas dire que je

cesse de m'intéresser à cette affaire, a déclaré hier Mme Lise Payette. Celle-ci a affirmé que son ministère et la Commission des valeurs mobilières avaient agi avec diligence dans cette affaire et que, par conséquent, il serait inconvenant de demander une enquête là-dessus. Il ne s'est écoulé que 11 jours entre la date de l'arrestation de la Commission des valeurs mobilières de suspendre le conseil d'administration de l'entreprise et la date de l'ordonnance du ministre nommant un administrateur.

## Conseils d'administration objet d'une ordonnance de suspension

Quatre conseils d'administration de compagnies viennent de faire l'objet d'une ordonnance de suspension de la part du ministre québécois des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Lise Payette. Il s'agit des conseils de "Les Investissements DLY Inc."; la "Compagnie immobilière JRV Ltée"; de "Les Entreprises Québin Inc."; et "Les Entreprises Portcarid Inc.". Les dirigeants de ces compagnies font présentement face à des accusations de fraude devant les tribunaux. C'est dans le but d'assurer la protection des investisseurs, indique un communiqué émis par le bureau de Mme Payette, que le ministre est intervenu suivant les pouvoirs qui lui sont conférés à l'article 94 de la loi des valeurs mobilières.

## \$273,000 pour une usine d'engrais

L'Office de planification et de développement du Québec vient de consentir un fonds de \$273.000 pour la construction d'une usine d'engrais chimique à Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean. Cette contribution permettra au ministère de l'Agriculture d'accorder une aide financière à la Chaîne coopérative du Saguenay pour lui permettre de construire une usine de mélange d'engrais chimique et d'acheter le matériel roulant nécessaire à la vente en vrac. La somme représente 50 pour 100 du coût total de l'investissement. La préparation sur place de l'engrais dispensera le MAQ d'accorder une aide au transport qui s'est élevée à \$80.000 l'an dernier.

## Genstar ne songe pas à partir

Le président de la Genstar a affirmé au ministre d'Etat au développement économique que son entreprise était à Montréal pour y rester. C'est ce que le ministre Bernard Landry a révélé à l'Assemblée nationale en réponse à une question du député libéral d'Outremont André Raynaud. M. Landry a ajouté que M. Pierre Desmarais II, président exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, devait lui soumettre vendredi un projet de promotion des sièges sociaux à Montréal.

## Bell: nominations

Le président du conseil Bell Canada, M. A. de Grandpré, a fait part dans un communiqué de plusieurs nominations à la haute direction de la société. M. J. Cyr, anciennement vice-président de la direction de la région du Québec, occupera le poste de vice-président de la direction de l'administration. Il sera chargé de rendre compte de l'entreprise, des questions de réglementation du personnel, ainsi que des affaires publiques et de l'environnement. De son côté M. Léoncom-tambault, qui était vice-président du service des abonnés de l'arriéron du Québec, accède à la vice-présidence de la direction de la même région. Enfin M. P. Aubin, auparavant directeur général des abonnements de l'Ile de Montréal,

## carrières et professions

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50.  
Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.  
pour faire parvenir vos annonces dans cette page, composez  
647-3266

## SECRETAIRE

— Pour bureau de notaire.  
— Minimum d'un an d'expérience.  
831-4396

## ENTREPRENEUR EN BRULEURS A L'HUILE

est à la recherche de  
**PERSONNES QUALIFIEES**

possédant carte de compétence, pour travail à l'année.  
Bon salaire, bénéfices marginaux. Références exigées.  
Téléphoner à: 628-0645

## VENTES - SECTEUR TECHNIQUE

Une compagnie d'équipement de laboratoire recherche un(e) représentant(e) bilingue pour vente et démonstration d'équipement et fournitures scientifiques. Connaissances en chimie ou biologie essentielles. Salaire, commissions et automobile.

Faites parvenir votre curriculum vitae au:

Gérant des ventes  
**JOHNS SCIENTIFIC**  
219, Avenue Broadview  
Toronto, Ont. M4M 2G4

## ASSURANCE GENERALE SECRETAIRE

La personne que nous recherchons est dactylo et possède de deux à trois années d'expérience en assurance générale, section lignes personnelles pour tarification et facturation. Excellentes conditions de travail.

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Communiquer avec: **M. Robert Verratt:**  
**BERNIER, GARON, LEMAY + ASSOCIES INC.**  
8500, boul. Henri-Bourassa, suite 200  
Charlesbourg, Qué., G1B 5X1  
Tél.: (418) 628-4125

## COMMIS DE BUREAU

Expérience comme téléphoniste, bilingue.  
Ecrire à:  
Dépt 9391 - Le Soleil  
390 St-Vallier est  
Québec, Qué., G1K 1J6

## DEMANDES pour centre auto

• ALIGNEURS DE ROUES  
• MECANICIENS  
• HOMMES DE SERVICE  
• COMMIS DE PIECES

Travail à l'année. Bon salaire, bonnes conditions. Faire parvenir curriculum vitae à:  
Dépt 9398 - Le Soleil  
390, St-Vallier est  
Québec, Qué., G1K 1J6

Pour compléter son réseau de vente et développer la clientèle existante

## PHILDAR International RECHERCHE: REPRESENTANT(E) DES VENTES

- Age 25 - 40 ans
- Bilingue
- Expérience de la vente au détail
- Esprit d'initiative
- Capable d'autonomie
- Résidant Québec ou région
- Territoire: Gaspésie, Bas St-Laurent, Côte-Nord, Lac-St-Jean

## NOUS OFFRONS:

- Salaire de base plus commissions - \$18,000 et +, pour la personne qu'il nous faut
- Voiture de compagnie - dépenses

Envoyer curriculum vitae à:

**PHILDAR LTEE**  
6412, boul. des Grandes-Prairies  
St-Léonard, Qué., H1P 1A2

\* Discretion totale assurée

# carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE  
VOS ANNONCES  
DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266**  
OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS  
LE SOLEIL LTEE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

**GULF CANADA LTEE**

Nous recherchons un(e) candidat(e) pour travailler à notre succursale de Québec.

**QUALIFICATIONS:**  
Baccalauréat en sciences de l'administration, un an d'expérience, de préférence bilingue.

Se présenter au: **855, boul. Champlain Sillery, Qué.**

**BARMAID demandé(e)**

S'adresser au **RESTAURANT LE CARREFOUR**  
Place Laurier, Ste-Foy

**PEPINIERE BIEN ETABLIE à vendre**

Ecrire au **Dept 9387, Le Soleil, 390, St-Vallier est Québec, G1K 7J6**

**CONTREMAITRE**

Une compagnie forestière requiert les services d'un contremaître pour ses opérations qui sont établies au sud-ouest de la Province du Nouveau-Brunswick.

Sous l'autorité du Surintendant du district, le candidat choisi aura comme fonctions d'attribuer les tâches, diriger les employés en ce qui concerne l'exploitation et la livraison de 40,000 unités de bois de sciage par année. Il devra demeurer ou sera libre de déménager dans la région immédiate concernée.

Salaire selon qualifications et avantages sociaux intéressants (fraîs de déménagement inclus s'il y a lieu).

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 16 avril 1979 à:

**Dept 9387 — Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7J6**

**REPRESENTANT(E) DES VENTES POSTE A QUEBEC**

Une compagnie québécoise est présentée à la recherche d'un(e) représentant(e) des ventes pour son service des messageries.

**FONCTIONS:**  
— rechercher et approcher de nouveaux clients;  
— maintenir le contact avec cette clientèle;  
— superviser les activités sur son territoire.

**QUALIFICATIONS:**  
— diplôme d'études secondaires;  
— expérience dans les ventes et relations avec le public;  
— bilingue un atout.

Le poste implique des déplacements d'environ 260 milles. Les personnes intéressées par ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

**Dept 9379 — Le Soleil, 390, St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7J6**

**REPRESENTANTS(ES) DES VENTES**

Demandés(es) pour compagnie en pleine expansion. Temps plein ou partiel.

Poste d'avenir, auto nécessaire.

**LES ALARMES DE LA CAPITALE INC. 529-3344**

**COMMIS AUX PIECES avec expérience**

La personne recherchée aura un minimum de 2 ans d'expérience sur les pièces de camion. Ce poste est disponible à notre garage de Québec pour travail de jour.

Pour une entrevue, veuillez communiquer avec:

**M. Marcel Bérubé — 872-3745**

**SECRETARE**

Sténodactyle, deux (2) ans d'expérience pour entreprise de communications.

**\$155 par semaine - 32 1/2 heures.**

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 2 avril à:

**Dept 9395 — Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7J6**

**SECRETARE DEMANDEE**

Nous requérons les services d'une secrétaire ayant une bonne expérience de la dactylographie. Travail à temps partiel avec possibilité à temps régulier. Conditions salariales à discuter.

**LIEU DE TRAVAIL:** Centre Industriel St-Romuald.

Faire parvenir votre demande à:

**LES PATATES QUEBECOISES LTEE**  
3e Avenue, Centre Industriel St-Romuald, Qué. G0W 6M6  
att: M. Etienne Cléche, C.A.

**CARRIERES DANS LES VENTES**

Nous sommes une organisation oeuvrant à l'échelle nationale et regroupant des entreprises appartenant à des Canadiens. Nos représentants effectuent des entrevues de propriétaires d'entreprises pour recruter de nouveaux membres et établir des rapports concis. Une formation poussée est fournie sur tous les aspects du travail par des gérants de division expérimentés. Nous avons un poste vacant pour une personne dynamique et entreprenante dans la région de Québec. Le candidat retenu atteindra immédiatement un niveau de rémunération élevé avec des commissions hebdomadaires et des primes généreuses. Une automobile est nécessaire. Les demandes, qui devront être accompagnées d'un curriculum vitae, seront traitées avec la plus stricte discrétion. Les candidats seront convoqués à une entrevue personnelle.

**Vice-Président**

**La Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante**  
15 Coldwater Road, Don Mills, Canada M3B 3J1.

**REPRESENTANT-SOUSCRIPTEUR POUR RISQUES COMMERCIAUX**

Poste ouvert aux hommes et aux femmes

Une Société d'assurance de dommages est à la recherche d'un représentant-souscripteur d'expérience pour les risques commerciaux et industriels.

**QUALITES REQUISES:**  
— Minimum de 5 ans d'expérience en souscription commerciale;  
— Détenir un Associé de l'Institut d'Assurance du Canada; la préférence sera accordée à un Fellow;  
— Être bilingue serait un atout;  
— Habileté à préparer et rédiger des rapports;  
— Habileté à préparer des soumissions et à négocier avec le public;  
— Avoir une connaissance du milieu rural et agricole serait un atout.

**SALAIRE:**  
Selon l'expérience; avantages sociaux habituels; automobile fournie. Poste à Québec.

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

**REF: SOUSCRIPTEUR COMMERCIAL C.P. 7700, CHARLESBOURG, Qué. G1G 5W6**

**BRULEURS A L'HUILE**

Technicien avec expérience en brûleurs à L'HUILE LOURDE, également apprenti troisième ou quatrième année avec expérience en brûleurs à L'HUILE LOURDE.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

**TRI-BEC INC. 1075 Vincent Massey Québec, Qué. G1N 1M9 att: M. Marcel Gingras**

**TECHNICIEN EN DIFFUSION**

Ce poste est accessible aux candidats qualifiés des deux sexes.

**FONCTIONS:**  
Entretien d'un groupe d'émetteurs et réémetteurs TV, radio AM et FM et micro-ondes dans la région de Sept-Îles (lieu de travail: basse Côte nord).

**EXIGENCES:**  
Diplôme d'études secondaires d'orientation technique ou l'équivalent plus deux (2) ans d'études, de formation ou expérience en électronique.

Devra accepter de voyager dans divers endroits de la province et être capable de conduire des véhicules spéciaux pour accéder aux émetteurs situés dans des endroits isolés ou sur des montagnes.

**ECHELLE SALARIALE:** A compter de \$14,403.

Envoyer votre curriculum vitae à:

**Mme Suzanne Delongchamps SOCIETE RADIO-CANADA Bureau de la Dotation en personnel 1400, boul. Dorchester est, Montréal, Qué. H2L 2M2**

**COMPTABLE**

Importante compagnie engagée dans la distribution de produits et services est à la recherche d'une personne pouvant combler un poste de comptable.

**LE POSTE:**  
Sous la direction du comptable en chef:  
— préparer mensuellement les différentes analyses des postes du bilan;  
— compléter différents rapports soumis aux offices gouvernementaux;  
— voir à ce que la procédure des comptes payables soit suivie;  
— assister le comptable en chef dans la préparation des états financiers mensuels et effectuer certains travaux d'analyse requis;  
— secondier son supérieur dans l'élaboration du budget annuel et la révision occasionnelle au cours de l'année fiscale.

**EXIGENCES:**  
— Expérience pertinente au poste décrit ci-haut.  
— Etudiant inscrit en 2e ou 3e année aux cours de l'extension de l'enseignement, en vue de l'obtention du titre de R.I.A. ou C.G.A.  
— Expérience de travail dans un bureau de comptables agréés sera un atout.

**SALAIRE:**  
— A discuter selon expérience et formation.  
— Bénéfices marginaux.

Ecrire à: **C.P. 9182 — Ste-Foy, Qué. G1V 4B1**

**ANALYSTE Assurance générale**

La Compagnie d'Assurance TRAVELERS offre un emploi comme Analyste en Assurance générale.


**FONCTION:**  
L'Analyste se spécialise dans l'organisation et la promotion des ventes et assume la responsabilité de la souscription des risques (assureur). Il travaille directement avec les courtiers à conserver les contrats en cours et à en faire souscrire de nouveaux. Il est gestionnaire d'un portefeuille d'assurances en tant qu'intermédiaire entre la Compagnie et ses représentants.

**QUALIFICATIONS:**  
Détenir un diplôme universitaire de préférence en Administration ou Chaire en Assurances;  
ou  
Détenir un diplôme A.I.A.C./F.I.A.C. - plus - trois (3) années d'expérience dans la souscription de risques des Entreprises.

Aptitude à gagner la confiance et le respect des nombreuses personnes avec lesquelles il aura à travailler. Connaissance de la langue anglaise est un atout.

**SALAIRE:**  
Selon compétence.

Vous pouvez poser votre candidature en communiquant par téléphone à: 683-1961.

 **Roger-A. Roy Travelers Canada 1091, Chemin St-Louis Québec, Qué. G1S 1E4**

**Chef d'Unité DE SOINS INFIRMIERS (Médecine générale)**

Centre Hospitalier des Laurentides

Etablissement public à soins multiples de 568 lits, situé à L'Annonciation dans le nord des Laurentides, à environ 160 kilomètres de Montréal, recherche un:

**FONCTIONS:**  
Sous l'autorité du directeur des soins infirmiers, le chef d'unité coordonne et contrôle les activités relatives à l'administration des soins aux bénéficiaires de son (ses) unité(s), dans le but de leur assurer les soins en qualité et quantité.

**EXIGENCES:**  
a) Scolarité: D.E.C. en techniques infirmières, plus une année de spécialisation dans la même discipline ou en techniques administratives ou l'équivalent.  
b) Expérience: quatre (4) années d'expérience pratique, deux (2) années d'expérience de gestion.  
c) Autre: être membre en règle de l'O.I.I.Q.

**SALAIRE:**  
Selon la politique de rémunération du ministère des Affaires sociales (classe 12: entre \$18,807 et \$24,511) et selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 avril 1979, au:

**Directeur du personnel CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES L'Annonciation Comté Labelle, Québec J0T 1T0**

**IMPORTANT**

**Carrière municipale**

La Municipalité est à la recherche d'un responsable en charge des services municipaux; hygiène du milieu, routier, etc.

**Exigences:**  
— Bonne condition physique  
— Âgé de 25 et plus  
— Posséder un D.E.C. en génie civil ou une connaissance générale sur la construction, l'excavation, etc.

Le candidat devra être dynamique, disponible, meneur d'hommes, démontrer de l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités.

**Salaire:** selon expérience et compétence.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 avril 1979 à:

**Henri G. Zicat Secrétaire-trésorier Municipalité du Lac-Beauport C.P. 159 Lac-Beauport, Qué. GOA 2C0**

**REPRESENTANT AU SERVICE DU MATERIEL**

Faites partie de l'équipe du service à la clientèle Kodak

Contribuez au soin et à la satisfaction des clients Kodak qui possèdent et gèrent le matériel commercial de Kodak.

La personne choisie sera responsable de l'installation sur les lieux et de l'entretien des ordinateurs, des appareils à microfilms et autres unités électroniques complexes de Kodak.

Les postulants(es) devront posséder un diplôme post-secondaire en électronique, ainsi que des aptitudes en mécanique. Ils seront en mesure de lire et de comprendre les dessins industriels et les diagrammes. Les postulants(es) devront aimer travailler en équipe. Ils devront être parfaitement bilingues.

Nous offrons un salaire très intéressant, une voiture de la compagnie et autres bénéfices.

Posez votre candidature en personne ou envoyez votre curriculum vitae à:

**KODAK CANADA INC. 1990 boul. Charest ouest Ste-Foy, Qué. G1N 2E8**



Gouvernement du Québec  
Ministère des Affaires intergouvernementales  
Direction générale de la coopération internationale

**DIRECTEUR DES SERVICES PEDAGOGIQUES DU CENTRE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME DE LA COTE D'IVOIRE**

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec (MAIQ) poursuivent avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire une action de coopération dans le domaine de la FORMATION HOTELIERE.

**LIEU DE TRAVAIL:**  
Abidjan, Côte d'Ivoire, Afrique de l'Ouest.

**NATURE DU TRAVAIL:**  
Sous l'autorité du directeur général du Centre de formation, il assure la bonne marche de toutes les activités pédagogiques du Centre (cours réguliers, itinérants et recyclage). Il planifie, organise et coordonne tous les programmes d'enseignement et activités de formation, puis contrôle leur mise en application. Il devra également superviser et évaluer le personnel enseignant. De plus, il sera appelé à former le futur directeur des services pédagogiques ivoiriens aux différentes tâches et responsabilités attachées à ce poste.

**QUALIFICATIONS REQUISES:**  
— Détenir un diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire et un diplôme technique ou une formation équivalente dans une des disciplines hôtelières d'enseignement du Centre.  
— Détenir de préférence aussi un brevet d'enseignement.  
— Posséder de cinq à huit années d'expérience pertinente.  
— Posséder une expérience minimale dans le domaine de la supervision et de la coordination du personnel.

**EXIGENCE:**  
Posséder la citoyenneté canadienne.

**TRAITEMENT:**  
— Salaire de base à être déterminé selon l'expérience du candidat et l'exigence du poste. Indemnités de service à l'étranger en supplément.  
— Logement fourni par le gouvernement ivoirien.

**DUREE DU CONTRAT:**  
— Minimum 2 années.

**DEPART PREVU:**  
Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae complet, au plus tard le 16 avril 1979, à:

**Projet Hôtellerie Côte d'Ivoire 401, rue de Rigaud Montréal, Qué. H2L 4P3**

**CLSC LA SALINE**  
Case postale 1000 CHANDLER, Qué. G0C 1K0  
POSTE VACANT

NO POSTE: 79-03

**TITRE: NUTRITIONNISTE**

**FONCTIONS:**  
— Mettre sur pied, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, et exécuter des programmes pour améliorer l'alimentation des groupes cibles du territoire;  
— Voir à l'exécution et à l'amélioration des programmes déjà existants;  
— Organiser des cliniques d'obésité;  
— Faire de la consultation individuelle et de groupe sur le territoire "Gascons-Perché";  
— Être disponible pour donner de l'information aux groupes qui en font la demande.

**EXIGENCES:**  
— Diplôme universitaire en sciences de l'alimentation;  
— Avoir le sens de l'initiative, de la créativité et des responsabilités;  
— Aimer le travail sur le terrain;  
— Capacité de vulgariser l'information et d'animer des groupes;  
— Aptitude au travail en équipe;  
— Aimer travailler sur la prévention en nutrition;  
— Expérience en santé communautaire serait préférable;  
— Posséder une automobile.

**STATUT:** Temps complet  
**ENDROIT:** Secteur Gascons-Perché  
**SALAIRE:** Selon convention collective CSN

TOUTES LES PERSONNES INTERESSEES DEVRONT FAIRE PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE, AU PLUS TARD LE 2 AVRIL 1979, A 16H00. A:

**CLSC LA SALINE C.P. 1000 CHANDLER, P.Q., G0C 1K0**

Les Compagnies d'Assurances

**L'Union Canadienne La Norman**

vous invitent à poser votre candidature au poste de

**PROGRAMMEUR**

**Fonctions:**  
Les principales attributions de ce poste consistent à:  
— participer à l'analyse transactionnelle des programmes;  
— rédiger, tester et corriger des programmes en vue de les faire traiter par l'ordinateur;  
— compléter les dossiers de programmation, rédiger les instructions et les procédures pour le traitement des données.

**Qualifications:**  
Avoir terminé, préféablement, un cours collégial en informatique et posséder les langages Assembler ou R.P.G. II; la préférence sera accordée aux personnes possédant les deux langages et/ou ayant quelques années d'expérience.

**Avantages:**  
L'offre comporte une rémunération intéressante, déterminée selon les qualifications et l'expérience, accompagnée d'un plan complet de bénéfices sociaux.

**FAIRE PARVENIR LE CURRICULUM VITAE OU COMMUNIQUER AVEC:**

L'Union Canadienne, compagnie d'Assurances, a/s Service du personnel, 2475, boulevard Laurier, SILLERY (Québec), G1V 4E4  
Tél.: 651-3551

**Le Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Matane**

requiert les services d'un

**DIRECTEUR GENERAL**

**FONCTIONS:**  
— Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général est responsable de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources du collège pour l'ensemble des unités administratives de l'établissement et des champs d'activités;  
— l'enseignement, la vie étudiante, le personnel, le service administratif, le secrétariat général;  
— conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**QUALIFICATIONS REQUISES:**  
— Un diplôme universitaire de 1er cycle mais de préférence de 2e cycle.  
— Dix (10) années d'expérience de préférence dans le milieu de l'éducation dont au moins cinq (5) dans un poste de cadre.  
— Une habileté à résoudre des problèmes administratifs et techniques complets.

**CONDITIONS DE TRAVAIL:**  
Selon le règlement relatif aux conditions d'emploi des directeurs généraux des Cégeps.

**DATE D'ENTREE EN FONCTION:**  
Le 30 juillet 1979

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 31 mars 1979, à:

**Georges-E. Bouchard Directeur du personnel Gégop de Matane 616, avenue St-Rédempteur St-Rédempteur, Qué. G4W 3P7**

De concours est ouvert également aux hommes et aux femmes.



**pierre champagne**  
de 9h. à 11h.  
Téléphone: 647-3434



## Signatures similaires

Beaucoup de gens connaissent, dans la région de Québec, la signature officielle du Salon de la femme. Si vous ne la connaissez pas cette "signature", il s'agit du dessin de femme, qui est à gauche, dans le document accompagnant ce texte.

Marc Lalonde, ait trouvé cette "signature" vraiment représentative de la femme.

Le dessin de droite illustre le document intitulé "Femme en voie d'égalité" qui a été publié à Ottawa le 8 mars dernier. La similitude des deux dessins ne peut passer inaperçue.

Or, il semble bien que le ministre chargé de la condition féminine par le gouvernement fédéral, M.

## Handicap de 32 pour J. Lesage

L'ex-premier ministre de la province de Québec, Me Jean Lesage, est pour le moins "handicapé" lorsqu'il joue au golf en Floride. Lui et une dizaine d'autres Québécois de la région sont, en effet, membres du prestigieux club LaGorce de Miami Beach. Pour être membre de ce club, il faut déposer \$2,500 pour couvrir les frais d'initiation; \$3,000 pour acheter une part et \$1,000 pour avoir le droit de jouer durant une année. Roger Melmin vient d'ailleurs tout juste d'expédier son cheque au club.

Quoi qu'il en soit, voici le classement de nos Québécois.

Le moins bon de tous est Jean Lesage avec un handicap de 32. Suivent, dans l'ordre:

- Fernand Audst, handicap 19
- Jacques LaRoche, handicap 16
- Denis Pèpin, handicap 15
- Charles Marquis, handicap 14
- Adrien Demers, handicap 11

Je n'ai malheureusement pas pu obtenir les handicaps de Hervey Houde, de Elzear Turcotte (Canadian Tire and Repair) et de Donat Simard (Michaud Simard).

## Une petite courte...

Je ne suis pas le bonhomme à raconter des histoires mais laissez-moi vous en raconter une "p'tite courte" aussi courte que véridique.

"LE SOLEIL" demandait, récemment, dans ses pages "Carrières et professions" un superviseur pour les annonces classées.

Plusieurs candidatures devaient aboutir au bureau du personnel. Une des candidates terminait ainsi sa lettre de présentation:

"Je m'appelle Thérèse et, d'après moi, je suis votre homme."

Ouf!



## Les nouveaux "mètre-rubans"

Autrefois, nous appelions un "gallon" ce genre de ruban. Apprenez qu'il nous faut maintenant appeler ces gallons des "mètre-rubans". Quoi qu'il en soit, ces "mètre-rubans" ont été distribués récemment aux employés du gouvernement provincial afin que ceux-ci puissent se familiariser avec le système métrique. Mais, les rubans en question, approuvés par la Commission du système métrique du Canada, ont tous été fabriqués... en Angleterre. Question: Est-il plus rentable pour le Québec d'utiliser des vieux gallons (avec des pouces et des pieds) qui sont fabriqués au Québec ou des "mètre-rubans" (de 150 centimètres) fabriqués en Angleterre?

## La quinzaine Poitou-Charentes

Les Auberges des Gouverneurs de Québec et de quatre autres villes de la province, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski et Chicoutimi, tiendront, du 25 mars au 7 avril, une "Quinzaine gastronomique Poitou-Charentes".

Pour inaugurer cette quinzaine, plusieurs invités de la région, dont le maire de la ville de La Rochelle,

assisteront à une soirée de gala, jeudi le 29 mars, à l'Auberge des Gouverneurs de Québec.

Cette région de la France, comme plusieurs autres, s'est acquise une réputation certaine en gastronomie et tout Français qui se respecte connaît très bien la réclame "Charentes-Poitou, tradition de goût" annonçant à la télévision française le beurre de la région. Les meilleurs cognacs, la fine champagne et le pineau sont Charentais.

Pour cette quinzaine gastronomique, les services officiels français du tourisme et la commission régionale du tourisme en Poitou-Charentes ont invité des chefs cuisiniers de la région à venir faire déguster aux Québécois les spécialités de la région.

Seront offerts, entre autres plats, la fricassée de volaille au pineau et le gigot d'agneau au moujettes (des "binnes" spéciales). Les convives seront invités à remplacer le "trou normand" (un cul-sec de Calvados) par le trou charentais (un cul-sec de cognac).

## All Nations Trading

La compagnie All Nations Trading Corp Ltd, de Downsview, en Ontario a décidé, elle aussi, de respecter la loi 101 et de faire traduire par quelqu'un de Downsview qui devait avoir la "vue basse" la carte de garantie de ses produits. Voici ce que ça donne:

"A la reçu de la carte de l'autorisation de l'enregistrement attache en bas, votre "ANTC" produit est garanti pour (3) mois contre fabriquant défauts dans le matériel et la façon.

Pendant cette période, les réparations ou les parties remplacées demandées par suite de tel défauts seront fait libre de le charge.

L'autorisation ne couvre pas les batteries, les porte caises ou d'autres accessoires. Ni couvre-t-elle l'antenne casse, les cabinets, nor les dommages sont causé de faire un mauvais usage ou le traitement négligent. Ce garant est au lieu d'autres autorisation ou bien exprime or implicite. Si le service serait demandé empaqueté le produit solidement avec la protection suffisant contre le dommage pendant le transport et envoy lui prépare a."

Je vous fais grâce du reste. Décidément, même les plus grands fédéralistes ne peuvent pas faire autrement que d'avoir une réaction "séparatiste" devant pareille bouffonnerie.

## Mon carnet mondain

### Bercethon

Plusieurs bénévoles de Saint-Jean-Chrysostome se sont unis récemment pour présenter, en fin de semaine, un bercethon de 24 heures auquel toute la population est invitée gratuitement. Gravité autour de ce bercethon une kermesse et un marché aux puces dont les profits serviront à garnir les coffres de la fabrique.

### Détecteurs de fumée

C'est un étudiant de Beauport, M. Gaëtan Pelletier, qui s'est classé au 4e rang de la catégorie senior à l'occasion du récent concours national d'affichage ayant pour thème "Les détecteurs de fumée et la

prévention des incendies à la maison". Par ailleurs, c'est une jeune étudiante de Saint-Marc-du-Lac-Long, dans le comté de Mérimis-coutata, Suzie Couture qui a mérité le premier prix de la catégorie "junior". Les organisateurs de ce concours ont reçu plus de 7,000 inscriptions venant de toutes les provinces du Canada.

### La gang à Mathieu

La "Gang à Mathieu", un groupe d'adolescents qui s'occupent bénévolement de la paroisse Saint-Mathieu prépare un défilé de mode qui sera présenté le 25 mars, à 20h, à Place des Quatre-Bourgeois. Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner après 18h à 636-0425.

**LA VILLE DE québec**

**SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE**  
**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées: "OFFRE POUR LA FOURNITURE DE DALLES DE GRANIT POUR LE REVÊTEMENT DES TROTTOIRS DE LA RUE ST-JEAN" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'à jeudi, le 5 avril 1979, à ONZE HEURES (11h00 heures a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12:15 heures et 13:45 heures.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service de la Voie publique, à la chambre 405 de l'Hôtel de Ville, à partir de lundi, le 26 mars 1979, et ce, moyennant un dépôt de \$25.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

**LE GREFFIER DE LA VILLE**  
**ANTOINE CARRIER, avocat**

Québec, mars 1979

**LA VILLE DE québec**

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour "NETTOYAGE INTÉRIEUR DE LA CENTRALE DE POLICE" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, chambre 313, seront reçues jusqu'au VENDREDI 6 AVRIL 1979, à ONZE HEURES (11h00 a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la division des Propriétés municipales, à la chambre 413, Hôtel de Ville de Québec.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

**LE GREFFIER DE LA VILLE**  
**Antoine Carrier, avocat**  
Québec, le 20 mars 1979.

**LA VILLE DE québec**

**SERVICE DE POLICE**

**DESTRUCTION DE MARCHANDISES**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné, conformément aux dispositions de l'article 185a de la Charte, que le Service de Police procédera, le lundi 2 avril 1979, à la destruction de plusieurs objets n'ayant aucune valeur marchande, actuellement retenus à la salle d'Exhibits de la Centrale de Police, Parc Victoria, Québec.

**Le Greffier de la Ville**  
**Antoine Carrier, avocat**

Québec, ce 19 mars 1979.

**LA VILLE DE québec**

**SERVICE DE POLICE**

**DESTRUCTION DE MARCHANDISES**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné, conformément aux dispositions de l'article 185a de la Charte, que le Service de Police procédera, le lundi 2 avril 1979, à la destruction de plusieurs objets n'ayant aucune valeur marchande, actuellement retenus à la salle d'Exhibits de la Centrale de Police, Parc Victoria, Québec.

**Le Greffier de la Ville**  
**Antoine Carrier, avocat**

Québec, ce 19 mars 1979.

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**

**appel d'offres**

PROJET:  
**SYSTÈME DE VIDEO-TERMINAUX ET IMPRIMANTES**  
DOSSIER: SP-202

Des soumissions pour la location pour deux (2) ans. l'entretien et l'installation d'un système de vidéo-terminaux et imprimantes seront reçues au plus tard à 11:00 heures (heure locale) le 26 avril 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 13:00 heures aux adresses suivantes:

**SIEGE SOCIAL**  
905, rue Delormier  
Montreal, Qué.  
H2K 3V9

**CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTREAL**  
7500, rue Tellier  
Montreal, Qué.  
H1N 3N7

**CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUEBEC**  
2900, rue Einstein  
Ste-Foy, Qué.  
G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant une place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit d'accepter, en tout ou en partie, toute soumission reçue. De plus, elle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

**CITÉ DE SILLERY**

**REGLEMENT 870 AMENDANT LE REGLEMENT 267 DE CONSTRUCTION ET DE ZONAGE DANS LA ZONE BV**

Aux propriétaires inscrits le 5 mars 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone BV telle que ci-dessous décrite.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 5 mars 1979, le Conseil Municipal de la Cité de Sillery a adopté le règlement numéro 870 amendement le règlement numéro 267 de construction et de zonage dans la zone BV afin de modifier les dispositions de l'article 148 du règlement numéro 267 concernant les usages permis dans la zone BV telle que décrite à l'article 98 du règlement numéro 267, la dite zone BV étant délimitée comme suit: au nord-ouest par le Boulevard Laurier, entre l'avenue Forget et le Chemin St-Louis; à l'est par le Chemin St-Louis; au sud-est par la rue Sheppard, entre le Chemin St-Louis et l'avenue Forget; au sud-ouest par l'avenue Forget, entre la rue Sheppard et le Boulevard Laurier.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 5 mars 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement numéro 870 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même Loi.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures les 2 et 3 avril 1979, au bureau du soussigné situé à l'Hôtel de Ville, 1445, avenue Maguire, Sillery.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin est treize (13) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du soussigné, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncée le 3 avril 1979 à 19:00 heures, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, 1445, avenue Maguire, Sillery.

DONNE A SILLERY, ce 22e jour de mars 1979.

**Le greffier de la Cité**  
**Georges Gravel, ing., a.g.**

**CITÉ DE SILLERY**

**REGLEMENT 869 AMENDANT LE REGLEMENT 267 DE CONSTRUCTION ET DE ZONAGE DANS LA ZONE DY**

Aux propriétaires inscrits le 5 mars 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone DY telle que ci-dessous décrite.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 5 mars 1979, le Conseil Municipal de la Cité de Sillery a adopté le règlement numéro 869 amendement le règlement numéro 267 de construction et de zonage dans la zone DY afin de modifier les dispositions des articles 331 et 331-A du règlement numéro 267 concernant la cour d'arrière dans la zone DY telle que décrite à l'article 108 du règlement numéro 267, la dite zone DY comprenant:

- a) les lots situés du côté-est de l'avenue Maguire entre le Chemin St-Louis et la rue Sheppard, à l'exception du terrain situé à l'angle sud-est de l'avenue Maguire et de la rue Sheppard.
- b) les lots situés du côté nord-ouest de la rue St-Michel, entre les rues Maguire et Preston.
- c) les lots situés du côté sud-ouest de l'avenue Maguire, entre le Chemin St-Louis et la rue Brulart, excepté le terrain situé à l'angle sud-ouest des rues Maguire et Brulart.
- d) le terrain situé à l'angle sud-ouest du Chemin St-Louis et de la Côte de l'Eglise.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 5 mars 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement numéro 869 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même Loi.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures les 2 et 3 avril 1979, au bureau du soussigné situé à l'Hôtel de Ville, 1445, avenue Maguire, Sillery.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin est quatorze (14) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du soussigné, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncée le 3 avril 1979 à 19:00 heures, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, 1445, avenue Maguire, Sillery.

DONNE A SILLERY, ce 22e jour de mars 1979.

**Le greffier de la Cité**  
**Georges Gravel, ing., a.g.**

**CITÉ DE SILLERY**

**REGLEMENT 868 AMENDANT LE REGLEMENT 267 DE CONSTRUCTION ET DE ZONAGE DANS LA ZONE DX**

Aux propriétaires inscrits le 5 mars 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone DX telle que ci-dessous décrite.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 5 mars 1979, le Conseil municipal de la Cité de Sillery a adopté le règlement numéro 868 amendement le règlement numéro 267 de construction et de zonage dans la zone DX afin de modifier les dispositions de l'article 157 du règlement numéro 267 concernant les usages permis dans la zone DX telle que décrite à l'article 107 du règlement numéro 267, la dite zone DX étant délimitée comme suit: au nord-ouest par la rue Sheppard, à l'est par le Chemin St-Louis, entre la rue Sheppard et une rue projetée dite "avenue de l'Assomption"; au nord-est par le côté nord-est du lot 104-13 (avenue de l'Assomption); au sud-est par la limite sud-est du lot 104-77; au sud-ouest par le lot 103 (cimetiére Mount Hermon) et par le côté nord-est des lots 105-A, 105-184 à 105-213 inclusivement.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 5 mars 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement numéro 868 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même Loi.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures les 2 et 3 avril 1979, au bureau du soussigné situé à l'Hôtel de Ville, 1445, avenue Maguire, Sillery.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin est vingt-six (26) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du soussigné, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncée le 3 avril 1979 à 19:00 heures, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, 1445, avenue Maguire, Sillery.

DONNE A SILLERY, ce 22e jour de mars 1979.

**Le greffier de la Cité**  
**Georges Gravel, ing., a.g.**